



**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt et trois, le treize avril, le Conseil Municipal de la Commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session ordinaire, s'est réuni, à l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Gilles BATTAIL, Maire.

La séance est ouverte à 19h05.

À l'ouverture de la séance étaient :

Présents :

Gilles BATTAIL, Paulo PAIXAO, Dominique MARC, Françoise FOUQUET, Dominique THERAULAZ, Alain MIRZA, Sylvie PAGES, Patricia CHARRETIER, Alain SAUSSAC, Dina MARTINS, José CARVALHO, Khaled LAOUTI, Vincent BENOIST, Nadine LANGLOIS, Ali KAMECHE, Sylvain JONNET, Victor GUERARD, Annie NIVERT, Soraya DENNI, Sébastien MASSON, Sosthène PALA MAWA, Laurence DELAPORTAS, Raphaël SEGERER, Hicham AICHI.

Absents excusés avec pouvoir :

Rodolphe CERCEAU ayant donné pouvoir à Patricia CHARRETIER,
Jeanina LE PAPE ayant donné pouvoir à Paulo PAIXAO,
Audrey STEMPELL ayant donné pouvoir à Alain SAUSSAC,
Natacha BOUVILLE ayant donné pouvoir à Nadine LANGLOIS,
Christelle RIBOUILLARD ayant donné pouvoir à Sylvie PAGES,
Jérémy POUTEAU ayant donné pouvoir à Gilles BATTAIL,

Catherine DOMENECH ayant donné pouvoir à Vincent BENOIST,
Sylvie SINIVASSIN ayant donné pouvoir à Hicham AICHI,
Jean-Michel GAUDIN ayant donné pouvoir à Françoise FOUQUET.

Absents excusés sans pouvoir :

Sarah MACHROUH, Patricia HALUSKA.

Observations de séance :

Mme Sarah MACHROUH entre en séance à 19h35. M. Hicham AICHI quitte la séance à 20h33.

M. Gilles BATAIL procède à l'appel. Le quorum est atteint.

M. LAOUITI : Bonsoir, mes chers collègues. Nous sommes réunis aujourd'hui pour voter le budget et ça fait plusieurs mois, voire presque près d'un an qu'au moins trois de nos collègues ne viennent pas au Conseil Municipal, il faut au moins des pouvoirs. On sait que deux d'entre eux n'habitent même plus la région Ile-de-France, un autre a déménagé dans un département d'Ile-de-France, mais n'est plus là.

Arrivé à un moment, je pense que notre rôle aussi au sein du Conseil Municipal, c'est de voter les délibérations pour les habitants de la Ville. Des personnes qui n'habitent plus là, qui ne se sentent même plus concernées pour venir voter au moins au moment du budget, devraient d'eux même démissionner.

Je sais qu'il n'y a aucune obligation pour eux de démissionner, mais vous, en tant que Maire, vous pourriez au moins leur faire un courrier pour leur demander parce qu'une liste, c'est 35. Au cas particulier, votre liste, c'était 37. S'ils ne sont plus à même de venir au sein du Conseil Municipal, je pense qu'ils devraient laisser des personnes plus concernées venir dans cette instance.

M. BATAIL : Qui vous dit que je ne l'ai pas fait, M. LAOUITI, puisque vous affirmez des choses que vous ne savez pas ?

M. LAOUITI : Vous dites que vous l'avez peut-être fait, je vous pose la question. J'aurais voulu avoir au moins leurs réponses s'ils l'ont fait.

M. BATAIL : Ils n'ont tout simplement pas répondu, M. LAOUITI.

M. LAOUITI : Alors, il y a une chose aussi, M. le Maire, qui pourrait être faite s'ils n'ont pas répondu parce que déjà, c'est un manque de respect de ne pas vous

répondre. D'une part, ils ne viennent pas au Conseil Municipal, en plus, ils ne vous répondent pas, une chose qui pourrait être faite, c'est d'arrêter d'accorder les pouvoirs parce qu'ils arrivent à vous envoyer tous les mois des pouvoirs, mais ne répondent pas à votre demande, c'est qu'il y a un problème.

M. BATTAIL : Ils donnent des pouvoirs à certains de leurs collègues, M. LAOUITI. Ça, vous ne pouvez pas l'empêcher.

M. LAOUITI : Au bout de trois Conseils Municipaux sans présence, les pouvoirs sont caducs. Donc, vous ne devriez même pas les nommer ces pouvoirs au sein du Conseil Municipal.

M. BATTAIL : M. LAOUITI, si vous souhaitez adopter une attitude telle que celle que vous adoptez ce soir, je vous suggère de l'adapter à votre propos. Vous pouvez vous adresser aux personnes en question, demander toutes les informations que vous souhaitez. Vous m'avez alerté sur le sujet, je vous ai dit que j'étais alerté. Et puis, « *Basta cosi!* », comme on dit. L'incident est clos.

M. LAOUITI : A partir du moment où vous avez des Conseillers municipaux qui font partie de votre groupe, qui ne vous répondent même pas, vous venez de l'annoncer devant tout le monde. Vous avez une drôle de gestion de votre équipe municipale, M. le Maire. On va arrêter là.

M. BATTAIL : M. LAOUITI, j'ai eu à gérer une équipe municipale dont vous aviez éprouvé le besoin de faire partie, je me suis exprimé aussi à cette occasion-là, nous avons eu l'occasion d'échanger sur le sujet. Je sais bien que vous en éprouvez peut-être quelques amertumes, mais certaines personnes se sentent néanmoins solidaires de ce que nous faisons également et elles prennent leur décision en fonction des dossiers.

Vous pouvez avoir votre appréciation du sujet, je ne peux pas vous empêcher de l'avoir, mais M. LAOUITI, il y a des gens aussi qui sont malades, ça existe aussi.

M. LAOUITI : Ils vous auraient répondu dans ce cas-là.

M. BATTAIL : J'ai constaté aussi que vous aviez éprouvé le besoin de faire remarquer que je n'avais pas été présent à un certain nombre de séances du Conseil d'Agglomération. Vous aviez raison puisque vous êtes un fin observateur de ma vie de tous les jours, mais je vous ai répondu sur ce sujet-là en vous faisant observer que vous n'aviez pas toutes les informations médicales me concernant. Je vous prie de m'en excuser.

L'incident est clos. Je suis président de la séance, on s'arrête là. On passe au point suivant, M. LAOUITI, et je vous remercie de votre intervention qui évidemment figurera aux minutes du Conseil Municipal.

1. 2023-029 – Désignation du secrétaire de séance pour le Conseil Municipal du 13 avril 2023

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Nous avons à désigner un secrétaire de séance. Sébastien MASSON, Monsieur, vous avez levé la main avant.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :

- De désigner M. Sébastien MASSON comme secrétaire de séance du Conseil Municipal du 13 avril 2023.

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Mes chers collègues, puisque d'autres ont éprouvé le besoin de prendre la parole, je voulais m'exprimer sur un sujet ô combien important !

Hier avaient eu lieu les obsèques d'Albin GUILLORY, un agent communal, que beaucoup d'entre vous au sein de cette Assemblée connaissent de longue date.

Je présente mes condoléances à tous les proches d'Albin, à ses amis, à tous celles et ceux au sein du Conseil Municipal et parmi les membres du personnel qui ont été affectés par sa disparition.

Au regard des propos et des comportements de certaines personnes ces derniers jours, je me vois dans l'obligation de prendre la parole, situation que je déplore vivement dans une période où la seule préoccupation devrait être de se recueillir et d'avoir des pensées en mémoire d'une personne décédée.

A titre personnel, je n'ai jamais eu avec Albin les relations quasi filiales dont certains se réclament et sur lesquelles je n'ai pas d'opinion si ce n'est qu'elles ne pouvaient conduire qu'à une évolution chaotique de la carrière d'Albin au sein de notre collectivité, les rapports personnels et professionnels étant en l'occurrence intimement liés.

Je veux dire ici solennellement qu'aucun des agents ou élus n'a à endosser une quelconque faute morale comme le présentent certains et je leur laisse d'ailleurs le soin d'apporter les preuves de leurs allégations. Je les invite, contrairement à leur pratique de l'affirmation publique, je dirai même de leur affirmation calomnieuse, à s'en entretenir avec moi, directement.

Je n'admets pas et – permettez-moi de le dire – je trouve aussi particulièrement honteux qu'ils s'en prennent publiquement à des agents de la Ville, qui dans le

cadre de leur fonction, ont géré le différend qui opposait Albin à la collectivité depuis plusieurs années alors même que certains d'entre eux avaient des relations d'amitié réelles, sincères et désintéressées avec lui.

J'ai aussi effectué, à titre personnel, des démarches auprès d'Albin pour tenter d'apporter mon aide afin d'éviter l'impasse que je pressentais. Démarches vaines. J'ajoute que plusieurs agents qui avaient fait le même constat n'ont pas réussi à nouer, avec lui, un dialogue plus constructif ni apaisé.

Sans rentrer dans le détail sur le différend qui opposait Albin à la collectivité, car je trouve une nouvelle fois particulièrement absurde et terrible de devoir le faire dans un contexte de deuil, mais afin de rétablir certaines vérités, laissez-moi juste vous dire :

- Qu'Albin avait fait une demande de changement de service dans son évaluation professionnelle annuelle dès 2013, période à laquelle, d'ailleurs, je n'étais pas encore Maire, demande réitérée par la suite ;
- Que cette situation était générée par des difficultés relationnelles avec un certain nombre de collègues et aussi un sentiment d'insécurité lié notamment au comportement et aux menaces d'un administré.

Tous ces éléments sont factuels et sont attestés par des courriels, des rapports qui ont été transmis au juge. Albin avait même menacé par mail de faire une bêtise.

Compte tenu de ce contexte, des mesures de protection ont été mises en place, notamment la protection fonctionnelle et la présence d'un agent de sécurité dans le hall du centre administratif.

Parallèlement, une nouvelle affectation a été cherchée pour Albin. Compte tenu de son grade et des difficultés rencontrées, à cette période, seul un poste pouvait lui correspondre, celui de délégué à la protection des données. Albin ne souhaitait pas ce poste et c'est l'objet du contentieux avec la Ville.

Sur le fond, le juge a validé le changement d'affectation dans l'intérêt du service et de l'agent. En raison de l'absence d'Albin pour raison médicale, la Commune a dû pourvoir à ce poste vacant depuis un an et il était prévu qu'Albin soit affecté à son retour au poste d'adjoint au chef de service aux archives et à la documentation.

Voilà pour les faits et la situation réelle.

Pour terminer, permettez-moi de vous dire que je ne comprends pas et je suis même choqué que l'on puisse préférer des propos menaçants dans un lieu de culte. Je connaissais l'hostilité de certains à mon égard, pour ne pas parler aujourd'hui de haine. Elle s'est affirmée et s'exprime aujourd'hui ouvertement, y compris à l'encontre de certains agents de la Ville.

Enfin, que dire de ceux qui, après avoir ignoré Albin et les tourments de ses difficultés personnelles, se prétendent dorénavant les défenseurs de sa mémoire ? Qu'ils se reconnaissent !

Molière disait déjà par la voix de Tartuffe : « *Contre la médisance, il n'est point de rempart* ».

Je vous invite maintenant à observer la seule chose importante, c'est-à-dire une minute de silence en mémoire d'Albin GUILLORY.

Une minute de silence en mémoire d'Albin GUILLORY.

M. BATAIL : Je vous remercie.

Nous allons reprendre le cours des débats qui sont prévus à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

2. 2023-030 – Adoption du procès-verbal de la séance du 23 mars 2023

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Tout d'abord, l'adoption du procès-verbal de la dernière séance. Nous n'avons pas reçu d'observation. Y en a-t-il à formuler en séance ?

M. SEGERER.

M. SEGERER : Oui, page 15. « *Ces études vont donner des résultats relativement à court terme et d'ici deux-trois ans, on aura de quoi alimenter ce PLU qui, même s'il est fraîchement avisé...* » Il fallait entendre « révisé ».

M. BATAIL : « Révisé ». Oui, c'est une bonne remarque. Ça va être corrigé.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques à formuler ? Non ? Je considère qu'il est adopté.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :

- D'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 mars 2023.

3. 2023-031 – Information du Conseil Municipal des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Le point suivant, c'est l'information classique au Conseil Municipal des décisions que j'ai été amené à prendre dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT. Est-ce qu'il y a des questions à formuler en séance ? Non ? Je considère qu'information a été donnée.

Je vous remercie.

APRÈS EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE DE PRENDRE ACTE :

- De l'information du Conseil Municipal des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

4. 2023-032 – Compte de gestion 2022 de la ville

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Le point suivant, c'est la délibération qui concerne le compte de gestion.

Vous connaissez le principe de la double comptabilité, en tout honneur bien entendu, qui prévoit de vérifier la concordance du compte tenu par le receveur, le comptable et le comptable de la Ville.

Vous avez un tableau qui récapitule l'ensemble des opérations et il vous est demandé de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Y a-t-il des observations ou des réserves à formuler ? Je n'en vois pas.

On va le mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

APRÈS EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'approuver le compte de gestion 2022.

5. 2023-033 - Compte de gestion 2022 du budget annexe Espace Pierre Bachelet

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Le point suivant est identique et concerne l'Espace Pierre Bachelet.

Y a-t-il des questions ou des observations ? Non ?

Je vous propose de le mettre aux voix afin d'adopter ce compte de gestion du budget annexe de l'Espace Pierre Bachelet. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Abstentions, M. AICHI avec pouvoir. Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

APRÈS EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'approuver le compte de gestion 2022 du budget annexe Espace Pierre Bachelet.

6. 2023-34 - Compte administratif 2022 de la ville

7. Compte administratif 2022 du budget annexe Espace Pierre Bachelet

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Le point suivant, c'est l'examen du compte administratif de la Ville. Vous le savez tous, c'est en quelque sorte le bilan de l'exercice comptable 2022.

Dans les grands équilibres budgétaires, on constate une évolution des dépenses de fonctionnement de 1,14 %. Les recettes évoluent de 3,67 % hors cession, le résultat évolue de 14,25 % et l'épargne brute de 16,03 %.

Les dépenses d'investissement diminuent de 40,53 %. La raison principale, je vous la rappelle, c'est qu'en 2021, nous avons porté une grosse acquisition avec l'achat du Bois du Lys pour 4 850 000 €.

Les recettes d'investissement diminuent de 70,80 %, avec pour raisons principales :

- la mobilisation en 2021 d'un emprunt pour le Bois du Lys de 4,8 millions que j'ai cité ci-dessus ;
- un emprunt nouveau de 760 000 € ;
- le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) qui est en diminution de moitié ;
- une taxe d'aménagement qui chute d'un tiers puisque, contrairement à ce qui nous avait été affirmé à un moment, nous avons constaté que les

prévisions qu'avait faites Isabelle MARCHERAS au sujet de cette taxe d'aménagement se sont révélées exactes au moment de l'examen du budget.

Dans la section de fonctionnement, en 2021, le personnel représente 60,34 %, les charges à caractère général 30,09 % et les autres charges de gestion 6,53 %.

Alors, lorsqu'on dit +1,14 % d'augmentation, c'est la conséquence de la revalorisation du point d'indice et le transfert du service logement au centre communal d'action sociale (CCAS), les équilibres qui en découlent.

La Ville est légèrement au-dessus de la moyenne de la strate au niveau national, mais plus basse que les villes voisines de Melun et surtout du Mée-sur-Seine qui peut être plus facilement comparée à notre Ville.

Je vous ai donné le bilan global qui figure sur ce tableau, mais vous voyez qu'il y a des éléments de contrastes.

Au niveau des charges exceptionnelles, la baisse de 84,88 % est en lien avec la subvention exceptionnelle versée à l'EPB en 2021. Je ne rappelle pas les circonstances qui ont fait qu'on a été amené à verser cette subvention.

Les charges financières baissent de 2,45 % avec néanmoins des points de vigilance puisque nous avons :

- deux emprunts qui sont indexés au livret A. Vous savez qu'en ce moment, on a plutôt constaté une évolution positive pour ceux qui ont de l'argent placé sur le livret A, mais quand on est indexé dessus, ça veut dire aussi des conséquences défavorables pour les emprunts ;
- quatre emprunts qui sont indexés à l'Euro Interbank Offered Rate (EURIBOR) 3M à 2,80 % ;
- et un emprunt dit « structuré », mais d'un montant qui n'est pas très élevé.

La section de fonctionnement procède des charges de personnel. Vous savez que nous fournissons des services et pour fournir des services, il faut du personnel. Elle s'établit à 61,62 % de nos dépenses de fonctionnement. Ce tableau vous rappelle la répartition entre titulaires et non-titulaires principalement.

La section de fonctionnement, je ne vais pas épiloguer sur les principaux motifs de l'augmentation. Vous savez tous que les coûts de l'énergie ont été inflationnistes et quand on dit « inflationniste », ça a été même très violent. Nous avons pu modérer quelques augmentations. Le carburant, je pense au boîtier éthanol qui équipe un certain nombre de nos véhicules et nous avons un petit peu plus de véhicules électriques.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes :

- le coût du gaz a été multiplié par plus de deux pour +102 538 € ;
- l'abonnement et la consommation géothermiques augmentent puisqu'il y a une partie aussi de ces consommations qui sont indexées sur le gaz. Quand le gaz évolue de manière importante, ça se retrouve même si c'est moins important dans la facture de géothermie ;
- les travaux ;
- le prix des assurances qui ne va pas non plus en diminuant ;
- et la restauration collective des enfants qui a fait l'objet de demande de revalorisation de la part du délégataire.

Vous voyez aussi que les postes qui ne sont pas directement, au moins en théorie, liés au coût de l'énergie évoluent aussi défavorablement. Petit à petit, on voit bien que l'ensemble des coûts des services augmente et que tout cela n'a probablement pas fini.

Il y a quand même quelques bonnes nouvelles. Certaines découlent directement de ce qui a été fait précédemment.

L'arrêt de la prestation avec ALAVI avec le rachat du Bois du Lys. Nous ne sommes plus locataires, donc il n'y a plus lieu de payer la prestation que nous réglions à l'association issue de Safran. Donc, une baisse de 344 707 €, conséquence directe de la décision de rachat du Bois du Lys, dont on a vu par ailleurs que ça pouvait générer tout de même d'autres dépenses.

La sobriété énergétique, vous savez que nous arrêtons l'éclairage public pendant une période nocturne, ça représente 52 335 € d'économie.

La poursuite de l'effort de transformation de nos éclairages, et en particulier des éclairages de certains bâtiments, c'est 93 955 €. J'ajoute que les deux évidemment ne s'opposent pas l'un à l'autre, et que la réalisation des économies directes par le fait d'éteindre n'empêche pas la poursuite de nos efforts dans la transformation de tous les éclairages.

Et puis, la réduction des illuminations de Noël sur la ville, c'est moins festif, bien sûr, mais c'est 52 549 €.

L'absorption de l'augmentation ou des augmentations se fait par des économies, je vous en ai évoqué certaines :

La téléphonie sur laquelle la renégociation des contrats nous permet de réaliser une économie.

Ensuite, une expression que je trouve un peu bizarre parce qu'il ne s'agit pas d'une taxe pour les personnes handicapées, mais vous savez qu'il s'agit de ce que l'on est amené à payer quand on n'a pas suffisamment d'emplois dédiés à des personnes

porteuses de handicap. La progression dans notre effectif de l'accueil de ces personnes nous permet de réaliser cette économie à hauteur de 42 833 €.

L'augmentation des recettes de fonctionnement hors cession de 3,67 %. Vous avez le rappel des montants 34 296 963 € pour les recettes réelles. Et puis, vous avez une nouvelle fois des éléments de comparaison vis-à-vis de certaines autres villes, avec l'évaluation par rapport à la strate. Donc, vous voyez que nous arrivons à mobiliser un maximum de recettes pour essayer de faire face à toutes les augmentations que nous avons à subir comme tout un chacun.

Donc, l'augmentation des recettes de fonctionnement hors cession pour cette année 2022 s'est située à hauteur 3,67 %. Vous avez un tableau qui reprend l'ensemble de ces éléments que nous avons déjà un peu examinés dans les diapositives précédentes.

Je rappelle que la fiscalité est le principal poste de recette de la Ville puisque c'est 63,58 % de nos recettes. Vous avez, dans le tableau qui est présenté, le détail plus complet de ce que nous sommes amenés à percevoir.

On peut souligner que la participation de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) a été stable, une baisse pour les fonds de concours, le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et puis le fonds de solidarité de la Région Ile-de-France. Vous voyez que les taxes pour l'utilisation des services publics et du domaine sont en baisse, même si celle-ci est modeste, et une nouvelle fois, des éléments de comparaison vis-à-vis des autres communes.

Les dotations et les subventions, 29,8 %. Vous en avez le détail, avec un maintien de la dotation de solidarité urbaine (DSU) et une légère augmentation de cette DSU. Vous savez que c'est une des parts de la DGF, le socle commun à la dotation forfaitaire étant elle plutôt légèrement en baisse, avec une population, suivant les ratios de l'INSEE, en légère baisse. Donc, c'est une DSU qui nous permet de nous maintenir sur le poste dotation globale de fonctionnement.

Les subventions et participations sont en hausse de 31,61 %, les différents éléments vous sont rappelés.

La section d'investissement, avec une baisse des dépenses. On ne peut pas avoir des dépenses qui croissent de tous les côtés et puis maintenir l'investissement à hauteur de celui que nous avons pu connaître à certains moments. Donc, on constate une baisse de l'investissement qui se situe en dépenses d'équipement brutes à 257 € par habitant. En 2020, je rappelle pour mémoire qu'il était à 551 € et que nous avons connu dans les périodes, en particulier, de fin des opérations de rénovation urbaine, des niveaux d'investissement qui étaient supérieurs. Néanmoins, quand on se compare par rapport à d'autres, en particulier des villes de taille similaire, on voit que l'investissement se maintient.

La baisse des dépenses d'équipement est liée au report et à l'achat du Bois du Lys. J'ai évoqué que cette dépense-là n'est pas refaite année après année. Quand on investit dans un tel équipement, on ne renouvelle pas tous les ans. Donc, vous pouvez constater qu'il s'agit d'une bonne part de la chute des dépenses d'équipement.

Les dépenses d'équipement sont le poste principal des dépenses d'investissement puisqu'elles représentent 61,25 %, avec une répartition selon les grands secteurs et les secteurs dont nous avons établi qu'elles faisaient partie de nos priorités : les solidarités, l'éducation, l'enfance et la culture, le poste aménagement urbain et mobilités, le poste citoyenneté, et puis les ressources générales. Donc, vous avez la répartition. C'est l'occasion de dire que nous maintenons le même type de présentation que celui qui avait été effectué les années précédentes.

Je salue d'ailleurs le travail d'Isabelle MARCHERAS et des équipes pour avoir une présentation qui soit cohérente avec ce que nous avons eu les années précédentes et permettre à tout un chacun de s'y retrouver le mieux possible.

La section d'investissement est financée grâce à un recours limité à l'emprunt, je tiens à le dire, et avant tout, grâce à des fonds propres à la collectivité. Vous en avez une répartition ici. Vous voyez que les ressources internes représentent 90 % du financement, l'emprunt 4,87 % et les subventions 5,18 %.

Le détail des financements avec les postes que nous avons déjà évoqués, vous avez ici la liste des différents postes de ressources que nous avons pour financer l'investissement. On rappelle ici l'autofinancement, le FCTVA est en chute quand on fait de moins en moins de travaux. Évidemment, le FCTVA peut être amené à chuter avec toujours un décalage puisqu'il y a un système de décalage dans sa perception. Et puis, des subventions dont vous voyez que dans la mesure où la section d'investissement a baissé, il y a certaines subventions qui n'ont pas été obtenues de la même façon que les années précédentes.

Nous avons réalisé en 2021 85 526 € de recettes venant du Département au titre du bouclier de sécurité. C'est l'aide que le Département apporte aux communes pour financer leurs dépenses en matière de sécurité. Voilà l'ensemble des points qui vous sont rappelés, et puis avec une modération que je qualifierais de presque totalement vertueuse de recours à l'emprunt puisque vous voyez qu'il se situe à 500 000 € pour l'année 2022.

L'emprunt puisqu'il en est question, je vous ai rappelé son montant, un encours de dette totale qui est de 28 010 332 €. Le ratio de désendettement, c'est-à-dire le temps que la Ville mettrait si elle affectait tous ses excédents à financer le remboursement de la dette, on met 4,3 années pour l'effectuer. Vous voyez qu'on vient d'une période où on était à 6,7 ans, pour autant, nous n'avons jamais été

considérés comme une commune qui était trop endettée. L'encours de dette par habitant au 31 décembre est de 1 253 €, on part de 1 279 € pour l'année 2019. On se situe à un niveau plutôt supérieur de la moyenne des communes de 20 000 à 50 000 habitants puisque c'est pratiquement 25 % au-dessus.

Je vous propose de passer au compte administratif de l'Espace Pierre Bachelet puisque sa présentation est courte et on réserve le temps de discussion après, si vous n'y voyez pas d'inconvénient.

Pour ce budget annexe, tout d'abord, dire que 2022 a été une année de retour à la normale. Les années précédentes avaient été assez terribles. Il y a toujours une marge de progression sur les créneaux dans la semaine. La commercialisation de la salle s'établit à 466 882 €, y compris les créneaux Ville, avec une subvention exceptionnelle. Je salue l'opiniâtreté des services de la Ville pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle au titre de la période covid puisque les salles de spectacle commerciales ont été aidées mais la particularité de notre salle, c'est qu'il s'agit d'un service public industriel et commercial (SPIC). Donc, il y avait un point de droit que l'État a fini par trancher, ce n'est pas tout ce qu'on a perdu cette période-là, mais c'est toujours bon à prendre. En tout cas, ça conforte dans l'idée que ça valait le coup de passer du temps sur ce dossier.

Pour ce qui est de l'examen des comptes administratifs, j'en ai terminé.

Comme vous le savez, je dois sortir au moment des votes, c'est donc Alain SAUSSAC qui prendra le relais. Je vous propose qu'on examine les questions ou les commentaires si vous en avez à faire sur ces présentations.

M. BENOIST.

M. BENOIST : Trois petits points à vous soumettre.

D'abord, l'externalisation du nettoyage des locaux administratifs qui a été un surplus. On verra peut-être dans le budget primitif de cette année, mais est-ce que ça vous questionne sur le retour de ce qui se faisait avant ou de poursuivre dans cette externalisation du nettoyage des locaux administratifs ?

Le deuxième point, l'économie sur le curage des regards des eaux usées. Quelles conséquences ça peut avoir lors de périodes d'orage ? Et puis, on voit avec les questions d'inondation quand il y a de forts orages sur la partie forêt. Être vigilant n'est pas se couper de cet exercice de curage.

Et puis, le dernier point, c'est sur la question de l'énergie. On voit que la commune a fait de très nombreux efforts pour réduire les consommations d'électricité sur l'éclairage et autre, et c'est un peu gâché par 20 ans d'ouverture à la concurrence

de l'énergie, avec le prix du kilowattheure maintenant qui est assujetti à celui du marché européen.

Voilà pour les trois points que je voulais évoquer.

M. BATAIL : J'avoue que je ne sais plus trop à quel Saint me vouer en matière d'énergie. Je lis aussi que le coût de l'électricité, en tout cas, en sortie EDF, a chuté considérablement ces derniers temps et pour autant, je ne le vois pas dans nos factures. Donc, je crois que ce dont on peut convenir, c'est que l'intention a été portée, il aurait peut-être fallu en convenir avec vous ou s'en occuper avant, mais le coût de l'énergie obéit à des règles franchement difficiles à maîtriser pour nos communes, en tout cas en analyse interne.

Ce qui a été fait dans notre cas, c'est de nous rapprocher d'autres acteurs du territoire, je pense en particulier au syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne (SDESM), qui a su pour le gaz – puisque leur nom pourrait indiquer qu'ils ne s'occupent que de l'électricité – négocier des contrats au mieux pour leurs adhérents. Et je dois dire, pour m'y être rendu, que j'ai pu constater qu'une personne en particulier ne faisait pas du trading, mais on en était presque à ce niveau-là pour essayer de réaliser des achats dans les meilleures conditions. Je souhaite qu'on revienne à des prix raisonnables. Je conçois que certains coûts doivent être étalés et que tout ça, il faut bien qu'au bout du compte, que quelqu'un le paie, il peut s'agir de l'ouverture à la concurrence.

Je crois que dans certains cas aussi, la concurrence permet d'avoir des tarifs bas lorsqu'elle fonctionne bien, je fais référence aux opérateurs de téléphone. Je ne sais pas à combien seraient nos tarifs d'abonnement téléphonique. La consommation des abonnements de téléphone ou le niveau auquel nous portons nos consommations de téléphone, en termes de volume, peut être critiquable parce qu'on passe de plus en plus de temps sur ces appareils-là, mais je ne suis pas sûr que s'il n'y avait pas eu ou s'il n'y avait pas de concurrence en la matière, on ne serait pas rendu à des niveaux de prix comme on a pu les connaître au début du fonctionnement des nouveaux systèmes de téléphone.

Donc, je ne suis pas sûr que ce soit exclusivement l'ouverture à la concurrence. Les systèmes complexes, de manière générale, qui font appel à la fois à la concurrence et à la fois au public, j'ai tendance à penser que très souvent, ils fonctionnent relativement mal et à un moment donné. On a ce que l'on a pu constater, c'est-à-dire une évolution absolument ahurissante des prix, toutes causes confondues. Certains nous expliquent que c'est le fait de la guerre à nos portes, je pense que cette explication a bon dos.

Le deuxième point que vous avez évoqué concerne la délégation au privé d'une partie du nettoyage, d'entretien des locaux. Il y a deux sujets dont il faut tenir

compte. C'est, d'une part, les conditions de travail de nos agents et le vieillissement de certains agents qu'il faut aussi essayer d'affecter à d'autres tâches. Lorsqu'on n'arrive pas à assurer certaines tâches, il faut néanmoins assurer le service et pas forcément avec les mêmes personnes. Donc, il nous a semblé opportun pour une partie de ces tâches de les confier à une société privée. Évidemment, ce qui est facturé par la société en question est réalisé ensuite sous forme d'économies, soit directe, si ce sont des personnes qui, par exemple, partent à la retraite ou sous forme d'affectation à d'autres tâches. Vous voyez au regard de nos chiffres de dépenses de personnel qu'on n'a pas pris des chemins complètement tournés vers le privé puisqu'on est à plus de 60 % de dépenses de personnel et, au contraire, ce que les entreprises privées nous facturent se situe à un niveau bien inférieur. Donc, il n'y a pas une attitude constante à ce niveau-là de notre part, il y a juste la volonté de résoudre les questions qui tiennent aussi au bien-être des agents.

Pour ce qui concerne le curage des égouts, il ne s'agit pas d'arrêter de le faire, il s'agit de continuer à entretenir ce que l'on a. Vous savez que dans les secteurs d'inondation principale on en parlait à l'instant, dans le voisinage de l'Espace Pierre Bachelet, c'est le secteur de la Cartonnerie. On a demandé au propriétaire de procéder le plus régulièrement possible à l'entretien de ses réseaux.

Quand on en discute à la Communauté d'Agglomération, il y a une sorte de sous-financement de ces opérations-là. Ça a été traditionnel pendant des années et quand je m'en entretiens avec Pierre YVROUD, il ne cesse de rappeler à tous les collègues qu'il faut mettre plus d'argent là-dessus et qu'il faut augmenter les recettes. Augmenter les recettes en période inflationniste, c'est aussi quelque chose qu'on essaie de contenir autant que faire se peut, mais il n'y a pas une volonté de ne plus entretenir.

Je ne sais pas si j'ai complètement répondu à vos questions, mais ça en appelle une nouvelle. Je vous en prie.

M. BENOIST : C'est vrai que l'exemple que vous avez pris sur la téléphonie était un bon exemple parce qu'il y a quelques années, ils ont été rappelés à l'ordre pour des ententes entre opérateurs. Et puis, dernièrement, NIEL, le PDG de Free a été auditionné comme d'autres PDG de communication, et on l'a rappelé à l'ordre pour augmenter ces tarifs, ce qui l'a mis un peu en colère. Donc, cette concurrence, on s'en méfie parce que d'ailleurs, dans tous les domaines, que ce soit la grande distribution ou autre, sur les cinq dernières années, tous ont été rattrapés par le fait qu'il y avait des ententes illicites entre ces groupes.

M. BATTAIL : Reste à savoir si la situation de monopole quand elle se constitue est plus vertueuse ? Je crois que Victor souhaitait prendre la parole.

M. GUERARD : Merci, M. le Maire. Je voulais juste ajouter une petite précision sur la demande de curage. Nous avons la charge du ruissellement des eaux. En ce qui concerne le curage, c'est de la compétence de la CAMVS. Donc, à chaque fois, on va être le relais pour demander à la CAMVS d'agir sur le territoire. Néanmoins, nous gérons le ruissellement, mais pas le réseau enterré. Je voulais préciser ce point.

M. BATAIL : Oui, c'est une bonne distinction. D'ailleurs, ça conduit certaines personnes à se demander parfois lorsqu'on exige, lors d'une vente, de réaliser un séparatif à l'intérieur de la parcelle et le réseau ne permet pas ensuite de rester en séparatif. Les gens considèrent ça comme une punition, ce que je peux comprendre, mais c'est l'évolution de nos règlements.

Est-ce que nous avons fait le tour des questions ? Je vais donc m'éclipser et laisser Alain SAUSSAC officier

Le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

M. SAUSSAC : Nous allons procéder au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? M. AICHI, vous avez un pouvoir, de mémoire. Ça fait quatre. Merci.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :

- D'approuver le compte administratif 2022 de la Ville.

M. SAUSSAC : Pour l'EPB, qui est contre ? Qui s'abstient ? Sept. Qui ne participe pas au vote ?

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :

- D'approuver le compte administratif 2022 du budget annexe de l'Espace Pierre Bachelet.

Le maire reprend la présidence de la séance.

8. 2023-036 - Affectation du résultat de l'année 2022

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : La délibération suivante concerne l'affectation du résultat. Elle procède de l'examen du compte administratif.

A la clôture de l'exercice 2022, le compte administratif fait apparaître un résultat de fonctionnement de 9 158 425,14 €, un besoin de financement de la section d'investissement de 5 076 775 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'affecter sur l'exercice 2023 le résultat de la section de fonctionnement de la façon suivante :

- au compte 1068, la somme de 5 076 775 € ;
- et le report au compte 002 du résultat de fonctionnement reporté, soit la somme de 4 081 650,14 €.

Y a-t-il des questions concernant ce point ? Non ? Interventions non plus ?

On va le mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? J'en vois une. Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :

- D'approuver l'affectation du résultat de l'année 2022.

M. Gilles BATAIL : Le point suivant concerne l'affectation de la dotation de solidarité urbaine et du fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France. C'est Alain SAUSSAC qui nous le présente. Si ma mémoire est exacte, il s'agit d'une communication, donc sans vote.

9. 2023-037 - Affectation de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France

M. Alain SAUSSAC, Adjoint au Maire : C'est en effet juste une communication.

Le cadre juridique fut introduit par la loi 91-429 du 13 mai 1991, car il restait au sein de la dotation globale de fonctionnement deux dotations : la dotation de solidarité urbaine et le fonds de solidarité des communes de la Région Ile-de-France.

L'objectif était de déboucher sur une péréquation destinée à remédier aux fortes disparités de ressources, tant fiscales que budgétaires, entre collectivités territoriales, pour assurer une plus grande équité entre les citoyens.

La Ville a perçu au titre de la dotation de solidarité urbaine et du fonds de solidarité des communes de la Région Ile-de-France pour 2022 un montant respectivement de 4 462 537 € et 1 862 007 €, soit un total de 6 384 544 €.

La loi prévoit que les recettes de ces dotations soient affectées par délibération du Conseil Municipal au financement d'opérations à caractère social et urbain.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de décider de prendre acte de l'affectation de ces fonds au titre de l'exercice 2022 au financement des actions figurant au tableau ci-annexé.

M. BATAIL : Merci, Alain. Il s'agissait d'une communication, il n'y aura pas de vote, mais il peut y avoir des observations à formuler. Non ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

APRÈS EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE DE PRENDRE ACTE :

- De l'affectation de la dotation de solidarité urbaine (DSU) et du fonds de solidarité des communes de la Région Ile-de-France.

10.2023-038 - Budget primitif 2023 de la ville

11.2023-039 - Budget primitif 2023 du budget annexe de l'Espace Pierre Bachelet

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : On va passer au point suivant. Vous avez les éléments d'information concernant les rémunérations des élus puisque ça fait partie de l'examen des pièces qui doit être réalisé à l'occasion de la présentation du budget.

Au sujet de l'élaboration du budget primitif, je salue le travail des services qui, chaque année, est toujours compliqué, c'est un temps important de la vie communale. Cette année, il a été rendu particulièrement difficile par le contexte inflationniste et en raison d'un certain nombre de recettes qui étaient ou restent incertaines. C'est ce qui explique que nous avons mis un peu de temps pour vous présenter les éléments d'orientations budgétaires et de budget, puisque nous sommes début avril pour voter ce budget.

J'ai noté qu'au moment de la présentation des orientations budgétaires, il semblait y avoir, au moins peut-être par défaut, une sorte de consensus, en tout cas sur ce qui vous était présenté puisqu'il n'y a pas eu beaucoup d'observations formulées.

L'inflation est évidemment au cœur de toutes nos questions par l'incertitude qu'elle génère. Elle est extrêmement inquiétante pour tout un chacun, mais pour les collectivités, dans le cadre d'une planification à un peu plus long terme, c'est un contexte compliqué. Vous savez que j'ai eu à m'occuper des finances de la Ville depuis 1989 ou 1990, j'ai connu des périodes d'inflation, mais j'allais dire des périodes d'inflation – difficile de dire ça pour une inflation – organisées, c'est-à-dire qu'au fond, l'année suivante, on récupérait ce qu'on avait perdu l'année précédente et tout ça était un peu organisé, que ce soit au niveau des dotations ou au niveau de l'évolution des dépenses. Là, on est dans un contexte extrêmement violent de par sa survenue et évidemment pour nos budgets, c'est extrêmement compliqué. Ils sont de toute évidence contraints et obligés de changer dans leur structure.

Je veux vraiment saluer en particulier le travail du service des finances. Isabelle, merci de votre patience, d'avoir accepté que l'exercice soit itératif – je ne sais pas à quelle version du budget nous en sommes, mais probablement la cinquième ou la sixième – chaque fois, avec le retour à faire du côté des services.

Lorsqu'on veut continuer à faire de l'investissement, il faut limiter les dépenses de fonctionnement. Donc, dans ce budget, c'est plutôt limiter la hausse. Nous essayons de faire face à la dégradation de la capacité d'autofinancement parce que lorsque les dépenses augmentent très vite, c'est souvent l'autofinancement qui en pâtit, tout simplement parce que c'est ce qui permet d'investir et l'investissement, c'est notamment l'entretien du patrimoine existant. L'investissement, ce n'est pas toujours du neuf, mais c'est aussi l'entretien de l'existant, et puis nous continuons la recherche de sources de financement par le biais de subventions.

Il faut saluer le travail de Marie Florance qui effectue un gros travail pour identifier toutes les pistes de subventions. Je ne reviens pas sur le financement de nos collectivités de tutelle (Département, Région), avec les contrats que nous pouvons signer avec elles et aussi tous les dispositifs d'appels à projets que les collectivités et l'État créent et dans lesquels il faut s'inscrire souvent très rapidement.

Je vous rappelle nos axes prioritaires. Nous les avons établis lors d'un Conseil Municipal précédent :

- favoriser la réussite éducative et l'accès à l'emploi ;
- favoriser l'accompagnement des Dammariens les plus vulnérables ;
- assurer la sécurité et la citoyenneté ;

- préserver notre cadre de vie et les ressources et assurer ou prendre part à ce que tout le monde appelle maintenant « la transition énergétique ».

Les grands équilibres : le budget global sera en diminution de 2,81 %. Le montant total s'établit à 56 338 942 €. Comparaison – et surtout comparaison lointaine – n'est pas raison, mais j'ai le souvenir de budget de la Ville qui s'établissait à hauteur de 45 millions, il y a quelques années. 67,42 % en fonctionnement et 32,58 % en investissement. Vous verrez au sujet des dépenses d'équipement qu'une baisse de 1,2 million d'euros procède des AP/CP et de leur révision.

Du point de vue des grands équilibres, les banquiers, lorsqu'on va les solliciter de temps en temps, regardent en particulier les résultats de notre épargne. Compte tenu du contexte inflationniste, elle n'est plus aussi florissante qu'elle l'a été mais elle se maintient à un niveau correct.

La section de fonctionnement : l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement, on en a déjà parlé à l'occasion du compte administratif, mais là, on va être en année pleine. Peut-être aurons-nous de bonnes surprises et reviendrons-nous en particulier en matière de coût de l'énergie à des niveaux un peu plus acceptables ? Dans ce cas, ça se retrouvera au niveau du compte administratif. En ce moment, certains professionnels reçoivent des factures de régularisation d'électricité qui leur posent des problèmes pratiquement insurmontables puisque ce sont parfois six fois, sept fois, dix fois ce qu'ils avaient coutume de payer précédemment. Quand on s'entretient avec ceux qui sont chargés de répondre aux questions, et sur le bouclier tarifaire, chez EDF, la réponse n'est pas toujours très claire. C'est très difficile à évaluer en fonction des typologies de consommation et des types de contrats. Ce sont de réelles sources d'inquiétude pour un certain nombre de professionnels.

Les dépenses réelles de fonctionnement : 1 488 € par habitant. Elles se situaient en 2022 à 1 330 €. On voit bien l'effet de ce dont on a déjà parlé. On rappelle le ratio de rigidité des charges structurelles, c'est-à-dire les dépenses acquises dans leur réalisation, avant même d'avoir examiné le budget, donc vous voyez que c'est 55 % de nos dépenses.

L'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement est liée à l'inflation et surtout l'énergie. Nous avons choisi de diminuer un poste qui est celui des dépenses imprévues. Dans un budget, c'est une petite variable d'ajustement.

Du point de vue des évolutions, les dépenses de personnel procèdent en partie de ce qui est décidé par d'autres que nous. Et si c'est difficile pour la collectivité en terme financier, pour l'ensemble des agents, c'est quelque chose de normal vis-à-vis de la hausse du coût de la vie.

Charges à caractère général, je ne reviens pas là-dessus, 31,91 %. Vous savez à qui nous devons nous en prendre, l'énergie, etc., et peut-être bientôt l'eau puisqu'il en est également question actuellement. Donc, ça donne 12,91 %.

Le poste charges de personnel, même présentation que pour le compte administratif, avec la répartition titulaires/non-titulaires, les charges sociales ou les contributions sociales. Et puis, un certain nombre d'autres postes qui apparaissent sur le diagramme, mais qui, compte tenu des effets d'échelle, sont un peu moins lisibles.

Charges à caractère général, 31,91 % d'augmentation (inflation, envolée des prix). Parmi les plus notables, l'énergie, la restauration scolaire puisqu'il a fallu faire face aussi aux demandes du délégataire de revoir la rémunération de ses prestations. On sait qu'à l'heure où se profile, pour nous, la renégociation du contrat, ce sera particulièrement serré, parce qu'on est dans un contexte où tout le monde se dit qu'il peut y aller de sa propre survie si les hausses ne sont pas répercutées correctement. Donc, ça tend beaucoup les négociations.

Et puis il y a des augmentations que nous pressentons, mais que nous n'avons pas encore rencontrées, et la liste est pratiquement infinie, puisqu'il s'agit de toutes les dépenses qu'on peut être amené à faire.

L'augmentation des recettes réelles de fonctionnement : la loi de finances a prévu une revalorisation de nos bases fiscales. Notre rôle d'élu est aussi de rappeler le mécanisme dans une feuille d'impôt, c'est le produit d'une base, dont le niveau est décidé par l'État par le taux de fiscalité que nous allons examiner un peu après, et ce produit est le montant de l'impôt. Il y a aussi d'autres choses sur la feuille d'impôt, mais le principal, c'est ça.

Actuellement, le niveau de recettes réelles de fonctionnement se situe à 1 508 € par habitant à Dammarie-lès-Lys.

L'augmentation des recettes réelles de fonctionnement, c'est la revalorisation des bases fiscales qui a été actée par la loi de finances, donc la feuille d'impôt même à taux égal se trouvera augmentée. C'est le moyen qu'a choisi l'État d'aider les collectivités territoriales à faire face à l'inflation. Donc, cette année, elle évoluera. On y reviendra au niveau des taux. Certaines collectivités ont été amenées à augmenter considérablement leur taux d'imposition foncière puisqu'il ne reste que la taxe foncière qui est appliquée aux ménages, allant jusqu'à 50 % pour certains et plus près de nous, même 25 %, ce qui représente des évolutions considérables. Donc, le total des recettes réelles de fonctionnement progresse de 2,60 %.

On reprend la répartition qu'on a déjà vue pour le compte administratif, avec des contributions directes qui se situeront à 665 € par habitant à Dammarie. En 2021, elles étaient de 653 €.

Vous avez l'ensemble des postes qui vous sont présentés ici, avec certains qui baissent un peu. Vous voyez que les augmentations sont relativement modestes chez nous. La revalorisation des bases, dont je vous ai parlé, est de 6,45 % en moyenne, avec un produit attendu global de 14 945 384 €, y compris les corrections liées à l'attribution aux communes de la part départementale de l'impôt foncier.

Les dotations et les subventions : 28,96 %. Une hausse des compensations fiscales, 201 000 €, c'est toujours un mécanisme assez compliqué à prévoir dans l'élaboration du budget. Là, c'est plutôt une bonne surprise, mais ce n'est pas forcément structurel et pérenne. On a évoqué la hausse régulière de la DSU, mais vous voyez que petit à petit, elle a tendance à s'amenuiser 124 963 €. Le mode de calcul de la DSU est assez compliqué et procède de beaucoup de paramètres, en particulier, des indicateurs sociaux. Alors, il y a peut-être à se réjouir d'avoir un peu moins de DSU. C'est peut-être que ces indicateurs progressent, mais dans le contexte de dépense inflationniste que l'on a, c'est difficile néanmoins de s'en réjouir.

La section d'investissement, c'est la mise en cohérence des dépenses d'investissement avec le programme pluriannuel d'investissement révisé. Les dépenses réelles se situeront à 11 185 964 €, avec un équipement brut à 349 € par habitant à Dammarie-lès-Lys. En 2021, il était de 405 €, mais j'ai déjà largement évoqué le sujet.

Les dépenses d'équipement sont le poste principal des dépenses d'investissement. Nous avons tenu à adopter les mêmes schémas de répartition, les mêmes couleurs en fonction des différents secteurs. Je salue une nouvelle fois le travail des services qui permettent une bonne lisibilité de ces documents. Voilà l'ensemble des éléments dont les reports, c'est-à-dire des dépenses votées qui ne sont pas encore réalisées, mais on aura l'occasion d'y revenir.

Donc, les équipements principaux pour 2023, je ne vais pas vous en faire une lecture exhaustive, mais simplement souligner l'effort constant qui est fait en direction de l'éducation, de l'enfance et de la culture.

Au niveau des solidarités, un point important, cela avait été évoqué à l'occasion de Conseils Municipaux précédents, c'est le déménagement du CCAS dans le bâtiment de l'ancienne PMI, pour permettre à l'ensemble des agents d'exercer dans de meilleures conditions tout en restant dans le même secteur.

Nous investirons aussi dans la rénovation du centre technique municipal pour les mêmes raisons. Il y a eu une concertation avec les agents directement concernés. Un plan et un principe d'aménagement leur ont été présentés ce qui permet aussi la discussion avec les agents au sujet des améliorations qui peuvent être apportées à ce projet-là. 100 000 € concernent le patrimoine arboré, et puis d'autres dépenses

en matière d'aménagement urbain et de mobilités. Vous voyez qu'il s'agit de dépenses toujours importantes. Quand on touche à la voirie, c'est toujours onéreux.

Pour ce qui concerne la citoyenneté, le budget participatif est reconduit, et le travail au sujet des contrôles d'accès dans les bâtiments se poursuit. Je ne rappelle pas les cambriolages dont nous avons été victimes, en particulier au CTM. Il faut donc travailler sur ces questions.

Autres travaux importants :

- à la piscine et au gymnase Jean Zay pour 500 000 € ;
- au gymnase Pierre de Coubertin, avec des évolutions dans le programme initial parce que les données du problème évoluent et en raison des bonis que l'on peut toucher sur certains types de subventions
- et puis, divers travaux dans les gymnases et les terrains de sport.

Le financement des investissements : vous avez vu que pour 2022, le recours à l'emprunt avait été particulièrement modéré. Les ratios en matière d'endettement sont favorables et ça nous permet d'affronter le financement de ces investissements avec un emprunt à hauteur de 21,65 %, grâce encore une fois à la mobilisation de nos ressources propres puisque nous dégagons toujours de l'autofinancement à impôt égal.

Je vous ai rappelé que les ressources propres, compte tenu du contexte budgétaire, connaissent une baisse, mais elle est, comme vous pouvez le constater, relativement limitée et on peut adapter nos programmes d'investissement pour qu'ils tiennent compte de ces chiffres. Et c'est ça l'essentiel, c'est que la structure budgétaire passée, les efforts qui ont été consentis au fil du temps permettent de franchir ce cap-là, qui n'est pas simple pour un certain nombre de collectivités qui sont dans l'obligation d'augmenter fortement leurs impôts. Pour l'instant, nous pouvons encore traverser cet épisode.

Les financements, c'est la suite que vous pouvez voir là, avec la mobilisation des fonds du Département pour 600 000 €, l'État, la DPV que nous aurons à examiner aussi, et puis le socle numérique. Tout ça fait le total en bas de la page, c'est-à-dire le résultat, c'est le niveau de mobilisation de l'emprunt pour pouvoir assurer tout ce qui est proposé.

Donc, l'emprunt d'équilibre, nous le situons à 3 416 407,18 €, ce qui est tout à fait compatible avec la structure de nos finances.

Un encours de la dette en 2022 de 28 010 332 € et un encours prévu au 31 décembre 2023 à 28 393 405 € si l'ensemble des emprunts est mobilisé.

Je vais, comme pour le compte administratif, vous parler de l'Espace Pierre Bachelet. En 2022, je salue les efforts faits pour que l'activité revienne à la normale parce que ça ne se fait pas tout seul, il faut une démarche prospective. Il y a bien sûr la réalisation d'un certain nombre de grandes manifestations, les concerts, mais aussi les conventions et les réunions que certaines entreprises font à l'EPB.

Le budget sera donc arrêté à 894 884,77 €. Vous voyez qu'il y a toujours 15,64 % de créneaux Ville et puis une reprise de la provision pour créances douteuses puisque même dans ce domaine-là et même quand on est vigilant – c'est le cas – il y a des fois des indécisifs qui ne paient pas ce qu'ils doivent payer.

Voilà ce que je souhaitais vous présenter au sujet du budget.

Si je devais le résumer en quelques mots, nous sommes dans une phase de transition, une phase d'incertitude. Il y a déjà des éléments acquis et connus, on ne pourra pas revenir sur ce qui a déjà été l'augmentation et l'inflation d'un certain nombre de coûts. Il y en a certains qui restent incertains pour l'avenir. La structure de nos finances est solide et je pense que nous pouvons affronter l'avenir avec une certaine sérénité, mais je dois dire que l'exercice est compliqué. Il met à mal aussi les services pour lesquels c'est extrêmement difficile d'établir les prévisions. Il y a donc un facteur d'incertitude.

En ce qui concerne les reports, vous avez vu qu'il y en a toujours. Ça tient à un certain nombre de choses. Le fait d'avoir des reports pour un certain nombre de dépenses ça a au moins un mérite, c'est de faire que les chiffres ne sont pas si mauvais que ça.

Et puis, dans cette période d'incertitude, se dire que les investissements seront réalisés sur une période un peu plus longue et qu'il nous faut peut-être, raisonner nos plans d'investissement, non pas sur une année qui est traditionnellement celle de l'exercice budgétaire, mais peut-être sur deux ans, parce qu'on voit aussi les difficultés auxquelles les services peuvent être confrontés entre le moment où la décision est prise, le programme finalisé, l'établissement des devis et puis la réalisation des dépenses, c'est difficile de faire tout ça à l'intérieur d'un exercice budgétaire.

J'espère que cette période ne durera pas aussi longtemps que certains nous l'annoncent. Il convient de saluer le travail de l'ensemble des services, qui sont derrière moi, pour ce budget. Je les remercie pour les efforts constants qu'ils font, pour interroger toutes les dépenses et essayer de les ajuster le mieux possible, en partant d'un budget base zéro.

J'en ai terminé et la discussion est ouverte.

M. LAOUITI : Je pose les questions une par une ou vous voulez que je les pose toutes d'un coup ?

M. BATTAIL : Comme vous voulez, M. LAOUITI.

M. LAOUITI : Je préfère les poser une par une dans ce cas-là.

Déjà, une première réflexion, c'est peut-être dû au contexte économique actuel, ce budget est un budget mollasson. Je le qualifierais comme ça. Il n'y a pas beaucoup d'investissements, mais c'est aussi un choix politique parce que la collectivité a décidé de tout investir sur le projet du Cœur de Ville. Ça n'aurait peut-être pas été le mien, mais c'est un choix.

Quelques petites réflexions. Déjà, je salue le déménagement du CCAS. Ce n'est pas une question, c'est juste une observation. J'avais ici même condamné les conditions de travail des agents du CCAS avec des bureaux sans fenêtre suite à la réhabilitation et la restructuration du service. Vous avez décidé de m'écouter, j'en suis heureux, vous le déménagez. J'ai eu aussi l'occasion de voir que la nouvelle directrice de la maison des ressources a un bureau sans fenêtre, donc des conditions de travail inacceptables pour une personne. Donc, j'espère que vous lui trouverez un bureau décent. Peut-être que je ne manque pas d'air, mais en tout cas, elle manque de lumière. C'est la première chose.

Je ne l'ai pas vu dans votre budget, mais j'espère que vous tiendrez aussi compte de mes remarques concernant le local syndical et le local des élus de l'opposition qui est inadapté aux personnes à mobilité réduite, qui pue, qui n'a pas de lumière, qui est sale, avec des grilles impossibles à ouvrir, avec un grillage où derrière, il y a un chien énorme qui aboie chaque fois qu'on rentre. Donc, j'espère que vous, pour les élus de l'opposition et pour les agents de votre Ville, vous trouverez une autre solution aussi, un déménagement.

M. BATTAIL : (*Intervention hors micro*) Il s'agit de notre ville, pas la mienne. Continuez, je vous en prie.

M. LAOUITI : Vous avez raison, c'est notre ville, mais comme vous dites à chaque fois « Dammarie ma ville », je me suis rendu compte que vous considérez que ce n'était que la vôtre. Enfin, bref. Donc, c'est bien notre ville, c'est la ville des habitants en priorité.

Une autre remarque, vous avez fait une allusion à vos agents et j'en parle encore avec les agents. Ce qu'il y a, c'est qu'il y a maintenant un peu plus d'un an, presque deux ans, ils n'ont plus de DGS. Je vous invite à relancer un recrutement parce qu'une collectivité sans DGS, c'est inacceptable. On a une intérim qui est illégale, le Préfet a été saisi plusieurs fois. On voit derrière vous d'ailleurs, il n'y a pas de DGS, il n'y a que des DGA. Pour que les agents puissent travailler dans de bonnes

conditions, il faut qu'ils aient une DGS et je vous invite à vous reporter à la loi 2012-347.

Ensuite, j'ai des petites questions. Alors, je vais commencer par la première, je vais aller doucement. Je n'en ai pas beaucoup. Vu le contexte, je vais essayer de faire vite. J'ai vu qu'il y avait une dépense, pour l'étude d'une halle au sport, de 15 000 €. Je trouve bizarre que votre élu aux sports ait dit lors d'une réunion que dans ce mandat, il n'y aura ni halle au sport ni terrain synthétique. Donc, je ne comprends pas pourquoi on fait une étude, sachant que le mandat, il reste encore trois ans. Après, vous me direz des études, vous en payez tous les deux-trois ans, comme pour la halle du marché, mais ça n'aboutit jamais à rien.

Donc, mis à part faire un semblant de réflexion pour les associations sportives, je pense en particulier au judo, qui attend depuis 20 ans un nouveau dojo, ou l'association Cobra du tennis de table, mis à part leur faire miroiter un éventuel projet, cette dépense n'a pas lieu d'être dans ce budget. Donc, pouvez-vous m'expliquer pourquoi on fait une étude alors qu'on sait pertinemment qu'il n'y aura pas de halle au sport pendant ce moment-là ?

M. BATAIL : C'est ça la question ?

M. LAOUITI : Oui, c'est ça la question.

M. BATAIL : Alors, c'est très simple, c'est pour avoir des éléments de réflexion et pouvoir décider, parce que contrairement à ce que vous imaginez, ça peut toujours se faire...

M. LAOUITI : Ce n'est pas moi qui l'a dit, c'est votre élu aux sports.

M. BATAIL : « Ce n'est pas moi qui l'a dit, c'est votre élu aux sports », on n'est pas au niveau d'une cour d'école. Ce que l'on peut dire sur ce sujet-là, plus sérieusement, M. LAOUITI, c'est qu'il est tout à fait légitime de faire une étude et moi, je n'exclus pas qu'on puisse y arriver. Il y a plusieurs pistes. Il y a des pistes qui peuvent consister dans la rénovation d'un certain nombre de bâtiments. Vous avez mentionné la halle du marché, certaines personnes m'ont dit : « Pourquoi ne pas concevoir des bâtiments mixtes ? », c'est-à-dire des bâtiments qui soient à la fois une halle du marché à un moment mais quand on réfléchit bien, combien de temps dans une semaine une halle de marché est-elle occupée ? Très peu, le temps des marchés. Certaines communes ont déjà réalisé, sur le principe d'une halle, un espace qui soit mixte et qui puisse être dédié à la fois au marché et à d'autres usages. Voilà le genre de question qu'il faut se poser.

Je vous rappelle que les principes qui doivent nous animer, c'est ceux des économies en matière d'énergie et donc en matière de bâtiment. Je trouve qu'il n'est pas saugrenu de mettre un peu d'argent dans une étude. Nous sommes

convaincus que nous pourrions peut-être porter un projet de cette nature et qu'en tout cas – pourquoi pas – il sera prêt peut-être pour des successeurs. Après tout, on peut toujours puiser dans les ressources des précédents. En tout cas, il n'y a pas de honte à le faire ni à réfléchir. Voilà pourquoi je me suis permis de dire que votre remarque me paraissait un peu saugrenue. Je comprendrais mal que vis-à-vis des associations, on ne se pose pas un certain nombre de questions. Ça paraît normal.

Et si, dans le même temps, on peut avoir des financements particuliers parce que, par exemple, je veux parler d'une collectivité que je connais également, la Région Ile-de-France, – je l'ai évoqué tout à l'heure – dans le domaine des appels à projets, quand on a une réflexion qui est un peu aboutie, on peut obtenir un financement qui permet de réaliser l'opération. C'est d'ailleurs comme ça que s'est fait le premier terrain synthétique. Donc, se préparer, je ne crois pas que ça procède de mauvaises pratiques, mais je vous laisse continuer.

M. LAOUITI : Oui, sauf que ça fait 20 ans que vous le préparez. Ça fait 20 ans que les associations attendent.

M. BATTAIL : Ça ne fait pas 20 ans que je suis Maire.

M. LAOUITI : Vous étiez élu aux finances. Oui, c'est bon.

M. BATTAIL : Oui, bien sûr, comme vous.

M. LAOUITI : Oui.

M. BATTAIL : Mais ça n'a pas duré pour vous.

M. LAOUITI : Non, parce que j'ai décidé de partir et ne pas accepter votre politique.

M. BATTAIL : Bien sûr.

M. LAOUITI : Oui, bien sûr.

M. BATTAIL : Alors, vous vous étiez trompé. Vous vous étiez égaré.

M. LAOUITI : J'ai été trompé par vous, comme vous trompez beaucoup de citoyens, par exemple, la halle du marché où vous changez d'avis toutes les cinq minutes. Je vous rappelle que pendant la campagne municipale, vous avez annoncé publiquement que vous allez devant les citoyens pour faire une proposition pour cette halle du marché avant la fin de l'année 2020. On est en avril 2023, vous n'avez rien fait. Donc, oui, j'ai été trompé comme beaucoup d'habitants.

M. BATTAIL : Mais il ne vous a pas échappé que nous finançons en phases successives les travaux du centre-ville.

M. LAOUITI : Il ne fallait pas dire que vous alliez aller au-devant des habitants en fin d'année 2020. Enfin, on ne va pas s'étaler là-dessus, on a l'habitude de vos discours.

M. BATTAIL : C'est plutôt vous qui vous étalez là en l'occurrence.

M. LAOUITI : Deuxième question, je voudrais parler du budget participatif. On a un budget de 100 000 € pour celui-ci, on a un report d'à peu près 104 000 €. Est-ce qu'on peut faire un bilan de ce qui a été réalisé sur ce budget participatif depuis l'élection ? Et quel était le budget parce que c'est un budget de 100 000 € annuel ? Vous projetez des budgets participatifs tout en sachant qu'ils ne seront pas réalisés.

M. BATTAIL : C'est votre appréciation.

M. LAOUITI : C'est ce que je ressens du budget et du compte administratif, ce n'est pas mon appréciation.

M. BATTAIL : Si, si, c'est votre appréciation. Je vais vous apporter quelques explications, de l'espère, de nature, à vous rassurer.

Pour ce qui concerne le premier budget participatif, il a fait l'objet d'examen successif attentif. Lorsque l'on parle de budget participatif, il y a aussi des choses qui peuvent intervenir et qui tiennent lieu de la volonté de certains habitants de ne pas vouloir l'arrivée de l'équipement que d'autres souhaitent à un certain endroit. Donc, ça nécessite un minimum de concertation, un minimum de temps, ça fait que ces budgets peuvent prendre un peu de retard.

Je peux vous dire qu'on a fait le point sur le premier budget participatif avec les personnes concernées et que tout ce qui a été proposé va être mis en œuvre, excepté un projet qui pose problème, qui est la réalisation d'une aire de jeux dans le secteur de Château Gaillard, rejetée en bloc par un certain nombre de riverains.

Ce projet n'est pas annulé, nous allons y retravailler. Il y a d'autres pistes pour que l'implantation se fasse à un endroit qui convienne à la fois aux demandeurs et qui ne pose pas les problèmes de rejet, d'ailleurs, pas forcément toujours de manière fondée.

Je pense qu'on pourrait des fois être aussi un peu optimiste et se dire que l'exercice est maintenant réalisé. Il y a eu une période un peu compliquée. D'ailleurs, je rebondis sur ce que vous avez dit au sujet d'Agnès SALLE, en indiquant qu'elle va changer de bureau ces jours-ci. Mais vous me pardonnez, ça ne sera pas suite à votre intervention. Contrairement à ce que vous affirmez, puisque la décision était prise antérieurement, et aussi pour le transfert du CCAS, qui est un projet que nous portons de longue date, et sur lequel nous avons nourri un certain nombre

de réflexions. Vous savez ces réflexions qui ne servent à rien, mais qui finissent un jour par servir à quelque chose, mais nous ne manquerons pas de vous inviter à l'inauguration.

M. LAOUITI : Il y a d'heureuses coïncidences entre mes réflexions et vos actions. Je ne mets pas en doute vos propos, néanmoins, rien que le fait de l'avoir installé ne serait-ce que quelques jours, quelques semaines, quelques mois, aujourd'hui, c'est un scandale. Donc, ne vous réjouissez pas de la déplacer dans les jours à venir, rien que le fait de l'avoir installé dans un bureau comme ça, c'est scandaleux.

M. BATTAIL : Je vous ferai remarquer que là, il peut y avoir aussi des défauts de conception des architectes et pour ce qui concerne l'architecture du bâtiment Schweitzer, je ne crois pas en être totalement responsable.

M. LAOUITI : Ne remettez pas sur l'architecture, la personne vient d'être affectée, on l'affecte dans un bureau sans fenêtre. Il y a des dizaines de bureaux en ville, ne remettez pas tout ça sur l'architecture de Schweitzer. Vous avez choisi de l'installer dans ce bureau-là, elle n'est pas arrivée le jour de l'inauguration de Schweitzer, elle est arrivée il y a quelques mois. Il faut arrêter de trouver de fausses excuses.

M. BATTAIL : On vous dit que le problème est résolu, pourquoi vous énervez-vous, M. LAOUITI ? Gardez votre sang-froid.

M. LAOUITI : Vous, ne nous prenez pas pour des idiots avec des réponses et des arguments fallacieux.

M. BATTAIL : Je vous livre des faits. Le bureau va être transféré. Il y a des locaux dans l'espace Schweitzer qui effectivement ne sont pas très agréables mais je ferai remarquer qu'ils ont été utilisés par beaucoup d'autres personnes précédemment, ce qui n'est absolument pas une raison pour continuer. Et quand je parle de structure du bâtiment, c'est celle qu'on constate. Donc, on va essayer de trouver un autre usage plus conforme à ce bureau, par exemple, des archives, bureau de transition ou bureau temporaire, etc. Il y a plein d'affectations possibles et il y a plein de demandes aussi de la part d'associations.

M. LAOUITI : Je vous avoue que je préférerais en tant qu'élu d'opposition avoir un bureau là-bas même sans lumière que de me retrouver dans le local que vous nous avez affecté.

M. BATTAIL : Le local affecté à l'opposition l'est de très longue date. Je ne veux pas revenir sur les conditions de sa fréquentation parce qu'il n'est pas possible de constater la fréquentation du local ou en tout cas la demande vis-à-vis de sa fréquentation.

M. LAOUITI : D'une part, vous ne pouvez pas parce qu'on a les clés, c'est illégal. Et deuxièmement, peut-être que s'il était un peu plus agréable, il serait plus fréquenté.

M. BATAIL : Bien sûr, sans doute. Si vous voulez faire une demande pour une autre salle vous avez la possibilité de le faire, M. LAOUITI.

Je continue à vous écouter.

M. LAOUITI : Sur le budget participatif, je voulais revenir sur le fait que vous avez dit que tout allait être fait, si j'ai compris, sauf le projet du Château Gaillard. C'est le manque de bol pour vous parce que j'ai deux frères qui habitent Château Gaillard et ils n'ont jamais été consultés sur les incidences d'un potentiel projet.

M. BATAIL : Il y a eu une réunion publique. Alors, ils n'ont peut-être pas examiné le contenu de leur boîte aux lettres mais ils étaient nombreux ce jour-là. Il y avait 60 personnes. Ça commence à faire quand même.

M. LAOUITI : On ne va pas débattre là-dessus longtemps.

M. BATAIL : Ce sont les faits. 60 personnes, c'est quand même important.

M. LAOUITI : 60 personnes, d'accord. Écoutez, on va pas débattre là-dessus. Donc, le budget participatif, c'est quoi le programme ? On fait des propositions, les habitants votent et après, on va voir les gens qui habitent à côté, c'est ça ?

M. BATAIL : Non.

M. LAOUITI : Alors, c'est quoi ?

M. BATAIL : D'abord, vous ne me parlez pas sur ce ton-là parce que j'essaie de rester courtois avec vous.

M. LAOUITI : Mais je resterai courtois avec vous, ne vous inquiétez pas.

M. BATAIL : Très bien.

M. LAOUITI : Expliquez-moi, j'ai du mal à comprendre simplement.

M. BATAIL : Imaginons que quelqu'un se dise : « Je souhaite planter des sapins de haute montagne à Dammariè-lès-Lys », vous conviendrez avec moi que c'est quelque chose de tout à fait respectable, mais il faut que ça passe quand même aux cribles des services, avec des contraintes qui sont précisées à ce moment-là. C'est un premier frein à l'expression des uns et des autres parce qu'il y a des demandes qui ne sont pas réalisables au sein de la collectivité même si les personnes ont l'impression que ça présente un intérêt et je peux ne pas en disconvenir sur la plupart de ces projets-là.

Le deuxième point, c'est une règle que nous nous sommes fixée. Pardonnez-moi, mais c'est aussi quelque part le respect de la démocratie. Lorsqu'il s'agit d'un équipement qui peut générer du bruit, qui peut générer plus de passages, qui peut impacter le quartier, du point de vue de ses fréquentations ou de ses accès, il est normal de consulter les principaux intéressés, c'est-à-dire les riverains directs. C'est aussi ce qui a été fait à la Justice, sans pour autant que le projet soit totalement remis en question puisque là, la concertation a permis que tout le monde se comprenne. C'est ça le budget participatif.

M. LAOUITI : Vous consultez les riverains après que ça a été voté...

M. BATAIL : Il faut bien qu'on ait un projet. Il faut bien qu'il y ait quelqu'un qui se soit exprimé sur le sujet. On ne va pas consulter la population sur toutes les possibilités d'équipement qu'on peut avoir sur la ville.

M. LAOUITI : Mais dans ce cas-là, pourquoi ne pas faire un retour sur le *Lys'mag* sur les consultations qui ont été faites, sur le fait que les projets ont été acceptés ou pas ?

M. BATAIL : Il y a une concertation avec les porteurs de projet, c'est normal. C'est eux qui ont choisi de s'exprimer parce que ça fait partie de l'exercice, c'est-à-dire que les gens ont envie de s'exprimer. Donc, pour que ce soit pérenne, il faut aussi que ce soit sérieux dans l'examen.

M. LAOUITI : Là, vous utilisez le mot « sérieux » pour détourner ma question. Je veux dire qu'à partir du moment où on a voté, que vous annoncez dans le *Lys'mag*, dans les réseaux sociaux ou sur le site de la Ville que des projets ont été validés par le budget participatif, si ces projets sont remis en cause, pourquoi vous ne revenez pas de manière publique sur ces projets-là ?

M. BATAIL : On va pouvoir communiquer, mais au préalable, il faut échanger avec l'ensemble des personnes. J'avoue que là, vous avez une manière de penser que je ne...

M. LAOUITI : Un questionnement de pensée, je suis désolé. Je vais reprendre le projet du Château Gaillard, moi, j'habite à 100 mètres. Je n'habite pas très loin et je n'ai pas été consulté.

M. BATAIL : Je pense que je vais passer la parole à Sylvain JONNET parce qu'il est directement mis en cause là-dessus. Sylvain.

M. LAOUITI : Je ne le mettais pas en cause.

M. BATAIL : Parce que comme vous, il habite dans le secteur.

M. JONNET : Tous les riverains jusqu'à la rue des Mésanges, ont été invités. Donc, on est remonté loin. Il y a eu des habitants de l'allée des Peupliers, etc. La rue où habite votre frère, M. LAOUITI, a été invitée. Donc, toutes les rues ont été invitées jusque très loin, il y a eu des personnes de l'allée des Pinsons, de l'allée des Mésanges qui étaient présentes. On peut voir que ce sont des rues plutôt assez éloignées du parc du Château Gaillard et qui n'auraient pas été embêtées avec le bruit des enfants dans une aire de jeux.

Donc, je pense que le boulot a été fait. M. SAUSSAC a conduit la réunion à laquelle participaient effectivement une soixantaine de personnes. J'étais moi-même présent, pas en mode élu, mais invité par la Ville à m'exprimer sur les sujets. Chose que je n'ai pas faite pour éviter de perturber les expressions.

Effectivement, il y a eu une levée de boucliers de l'ensemble des personnes présentes qui sont attachées au fait d'avoir un site qui est certes utilisé de temps en temps par les enfants ou par les associations pour faire du sports mais qui ne veulent pas d'équipement pour le moment. On va travailler avec les services pour trouver un autre emplacement qui permette à tous les habitants du secteur de la rue des Aubépines, puisque le projet venait de là, de trouver une zone dans le parc derrière.

M. BATTAIL : Dans un budget participatif, on ne discute pas avec les agents. Ce n'est plus un budget participatif, c'est une décision municipale.

M. LAOUITI : Je veux dire que ce que vous faites par rapport au budget participatif ne répond pas à ce que vous avez mis dans votre programme. Vous parlez d'un budget de 100 000 €, il y a des centaines de millions qui auraient dû être mis sur la table, aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Donc, vous nous dites qu'il y a des projets qui n'ont pas été faits, vous nous donnez l'exemple de Château Gaillard, mais tous les autres projets, on ne sait pas où on en est, on ne sait pas où est l'argent. Voilà. C'est tout ce que je voulais dire.

M. BATTAIL : Je vais vous rassurer, il n'est pas dans ma poche ni dans la poche d'aucun des élus de la majorité, il est en train d'être mobilisé pour la réalisation des projets. On a échangé avec un certain nombre de porteurs de projet pour s'assurer de la réalisation. On rendra compte au Conseil Municipal de la bonne exécution et vous pourrez le voir au fil des documents budgétaires qui vous seront présentés. Maintenant, je crois qu'il faut passer à autre chose.

M. LAOUITI : Juste, je n'ai jamais sous-entendu qu'il était dans votre poche, je dirais qu'il a peut-être été utilisé pour d'autres projets. Il serait bien que lors du prochain Conseil Municipal, on puisse nous faire un bilan à mi-mandat du budget participatif.

M. BATAIL : M. LAOUITI, vous êtes suffisamment connaisseur de ce qu'est un budget, encore que, pour savoir qu'il n'est pas du pouvoir du Maire de réaffecter, sauf décision modificative, sauf budget supplémentaire, sauf exercice concerté, des fonds municipaux, sinon ça bloque à la TP.

M. LAOUITI : Ne me prenez pas pour plus idiot que je suis, je sais très bien que vous ne pouvez pas le faire. Je veux dire que vous n'avez pas mis sur la table ce qui a été prévu dans le programme.

M. BATAIL : On ne va pas passer le réveillon là-dessus, comme on dit, et je pense qu'il y a d'autres interventions peut-être plus intéressantes. M. BENOIST ?

M. LAOUITI : « Plus intéressante », je ne vous permets pas, M. le Maire.

M. BATAIL : Je suis désolé. On a passé un temps ...

M. LAOUITI : Vous êtes discourtois. Vous avez vous-même dit que vous allez rester courtois. En disant que les questions de M. BENOIST peuvent être plus intéressantes que les miennes, je suis désolé, c'est discourtois. Mais ça ne m'étonne pas de votre part, d'ailleurs, tout le monde dans cette ville commence à le savoir.

M. BATAIL : Bravo et merci. J'ai le dos large comme on dit. M. BENOIST.

M. BENOIST : Juste une chose concernant notre collègue Catherine DOMENECH. Si elle est absente, c'est parce qu'elle est souffrante. On vient de l'apprendre.

À mon tour de remercier aussi les services pour le travail effectué. Alors, je ne présenterai jamais le personnel comme étant un coût. Ils sont indispensables au fonctionnement de notre collectivité, ils sont précieux et c'est pour ça qu'il faut qu'on fasse attention à chacune et chacun.

Concernant votre budget, sur la question des investissements, je trouve malgré tout que le montant global des investissements est assez ambitieux compte tenu du contexte parce qu'on reste sur un niveau qui correspond à celui de l'année précédente, un peu plus élevé, en sachant que l'emprunt qu'on avait décidé, qui ne devait pas dépasser 3 millions d'euros, le dépasse, mais c'est tout à fait compréhensible. Il n'y a pas de sujet là-dessus, sauf que vu le contexte, comme vous l'avez dit, on ne sait pas jusqu'où on va aller dans l'évolution des augmentations des différents tarifs. Les taux d'emprunt augmentent et là aussi, il faut regarder ce qui peut être porté ou pas, en tout cas, avoir une attention particulière là-dessus.

Sur la halle du marché, j'étais très heureux qu'on puisse, dans un premier temps, la conserver – ça avait été un sujet – et effectivement, avoir une halle qui soit fermée pour accueillir les commerçants de bouche me semble une bonne idée, utilisable le dimanche matin et le jeudi matin pour les jours de marché. Et puis,

effectivement, les autres jours, que les associations puissent l'utiliser pour exercer différentes activités. C'est vrai qu'il est assez ambitieux, surtout les travaux de centre-ville. Nous pensons qu'il y avait aussi d'autres sujets, d'autres priorités à mettre en avant. Dans la présentation, je n'ai pas vu apparaître dans les subventions potentielles, le Fonds Vert qui, a priori, ne sera que pour cette année 2023.

En parlant de Fonds Vert, avoir une attention particulière pour tout ce qui est bois classé. La personne qui avait mis en vente un terrain derrière rue de la Forêt, qui avait mis le terrain en vente à 150 000 €, faisant croire qu'il était constructible, il le remet de nouveau, en vente, pas à la même hauteur, mais il le remet en vente. Il serait bon de faire le même type d'opération avec la SAFER pour pérenniser et sécuriser tous ces bois classés.

L'autre élément, c'est qu'on va avoir l'unité de traitement des substances azotées, à côté de la station d'épuration. Qui dit travaux dit nuisances. Alors, il n'y a pas beaucoup de riverains mais il faut être attentif sur toute la période des travaux, car ça fait déjà des années qu'ils subissent un état de la route un peu compliqué, surtout quand il pleut, et d'autant que l'unité de méthanisation devrait être lancée d'ici la fin de l'année, a priori, si j'ai bien compris.

Sans surprise, comme vous mettez en œuvre votre programme, nous voterons contre ce budget, tout en continuant quand même à remercier les services.

M. BATAIL : M. BENOIST plusieurs éléments de réponse.

On a sollicité la Communauté d'agglomération Melun Val-de-Seine, au titre de la voie que vous évoquez, en faisant remarquer que compte tenu des équipements, on pense à BIMETA et à la station d'épuration qui est au bout, etc., pour que cette voie soit considérée comme communautaire puisque ce sont des entreprises qui exercent une activité de nature un peu différente des commerçants ou des industriels qui sont installés ailleurs, mais au fond, ça fait partie de l'activité. À ce jour, je n'ai pas de réponses.

On m'a dit que ça serait examiné et qu'on ne pouvait pas l'exclure, ça me paraît légitime parce qu'une bonne partie de ce que devient la voie, c'est le fait des camions qui sont amenés à l'emprunter.

Vous avez évoqué la question du Fonds Vert. Vous avez vu qu'il y a une délibération 2023-046, qui consiste à demander le Fonds Vert pour la rénovation énergétique de Pierre de Coubertin.

Je me réjouis que vous ayez un peu les mêmes principes que nous, au moins sur certains points, d'essayer de maintenir l'investissement le plus possible. Vous avez évoqué aussi que ce serait difficile. Je rappelle que l'année écoulée, nous avons très

peu mobilisé d'emprunts, et que cette année, peut-être nous dépassons un peu la prévision initiale, mais quand on fait la moyenne, on se situera, sans doute, à peu près où on pensait devoir être. Ce qui m'inquiète beaucoup, c'est l'incertitude à venir.

Ensuite, sur le centre-ville, vous l'avez dit, on applique le programme. Je rappelle qu'il y avait plusieurs phases prévues. Notre but, c'est de rendre accessible, de transformer un peu les usages de tous les espaces. La phase 1 est réalisée, c'est la voie Beltrame. La phase 2, c'était le remodelé total de l'espace qui est devant Nino Ferrer et donc, sa requalification et aussi l'avenue Barbusse. Je persiste à penser que si on veut que les commerces locaux puissent, peut-être, un petit peu mieux prospérer, ce qui est de notre responsabilité, c'est de leur offrir un cadre favorable dans lequel ils peuvent exercer leur profession. Ensuite, ce qui se passe au niveau du commerce, c'est la rencontre d'un commerçant et de sa clientèle et que ça échappe, quoiqu'on dise et quoiqu'on fasse, à l'action municipale.

L'autre réflexion concernait la halle du marché. On veut déjà terminer ce qui est en cours, et puis, il y a eu l'épisode Covid. Ensuite, on a réengagé la phase pour laquelle on avait déjà des éléments.

Pour ce qui concerne la halle du marché, on va lancer prochainement une consultation. Il y aura, dans une première phase, j'allais dire une sorte de consultation générale pour que tout le monde se lâche un petit peu sur ses idées, ce qu'il imagine, ce qu'il verrait bien à cet endroit-là. On n'est pas tout à fait calé sur la façon de pratiquer. Vous connaissez la réserve que j'ai sur ce à quoi on aboutit parfois avec les réseaux sociaux. Néanmoins, ça semble être quelque chose qu'il faudra pratiquer.

Et puis, dans un deuxième temps, à partir de ce qu'on aura recueilli, c'est d'imaginer des projets qui respectent un certain nombre de principes tels qu'ils auront été évoqués, et puis, à partir de ces projets, procéder à une consultation citoyenne. Je sais qu'on nous a reproché que la précédente n'était pas de nature à changer le cours des choses. Néanmoins, il y avait un arbitrage à faire. Il a été fait. On va essayer d'enrichir la discussion et puis surtout de donner l'ensemble des éléments à tout un chacun. Certains voient plutôt un marché plus important, d'autres me parlent de stationnement. Il y a autant d'expressions presque que de personnes. Je me fais peut-être des illusions quand au produit de la première phase de concertation, mais je pense qu'il faut essayer de procéder de cette façon et puis, bien entendu, l'arbitrage définitif reviendra au Conseil Municipal. Quand on est élu sur un programme, il faut le réaliser. Je comprends qu'il y a des personnes qui pensent qu'il fallait faire autrement, mais à remettre en cause en permanence, ce sur quoi aussi on a fait des études... Il y a eu quand même un financement important d'études. Si on abandonne, ce n'est pas à mon avis une bonne gestion de

l'argent public. Puis, je note avec plaisir les principes que vous souhaitez voir respectés quant à l'élaboration du budget. Je peux vous dire que cette année, on a été particulièrement inquiets et que si on annonce ces chiffres d'investissements, c'est qu'on peut les tenir. L'avenir nous dira si les autres années seront de même nature. On a déjà annoncé ces chiffres mais je peux comprendre aussi qu'à l'examen en détail, ils génèrent un peu plus de réserves et je les respecte.

Autres interventions ? Non.

On va le mettre aux voix. Le budget de la ville, est-ce qu'il y a des votes contre ? J'ai compris qu'il y en aurait quelques-uns. Cinq et un pouvoir. C'est ça ? Y a-t-il des abstentions ou des personnes qui ne prennent pas part au vote ? Il y a une personne qui est partie, M. AICHI.

Je vous remercie.

APRÈS EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL VOTE À LA MAJORITÉ :

- le budget primitif 2023 de la Ville.

M. BATAIL : Pour ce qui concerne le budget de l'espace Pierre BACHELET. Même motif, même punition ? Pardon, M. SEGERER.

M. SEGERER : J'ai voté.

M. BATAIL : Excusez-moi. Vote contre. OK, donc idem que pour le budget de la ville. Abstentions, ne prend pas part au vote.

Je vous remercie.

APRÈS EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL VOTE À LA MAJORITÉ :

- le budget de l'Espace Pierre Bachelet.

M. BATAIL : On peut passer, M. SAUSSAC à la révision de l'autorisation de programme, donc les AP, et les crédits de paiements, CP. C'est le projet Cœur de Ville, la phase 3 et la création de quatre nouvelles AP/CP

12.2023-040 - Révision de l'Autorisation de Programme (AP) et des crédits de paiement (CP) - projet Cœur de Ville Phase 3 et création de 4 nouvelles AP/CP

M. Alain SAUSSAC, Adjoint au Maire : Merci, M. le Maire. Révision de l'autorisation de programme AP et crédits de paiement CP, projet Cœur de Ville phase 3 et création de quatre nouvelles AP/CP.

Pour engager des dépenses d'investissements qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la Collectivité doit inscrire la totalité de la dépense dès la première année, et puis avoir recours au report de crédit. La procédure d'autorisation de programmes AP et les crédits de paiements CP est une dérogation à ce principe d'annualité budgétaire. Cette procédure permet à la collectivité de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seulement les dépenses arrêtées au cours de l'exercice. Elle se compose ainsi de l'autorisation de programme AP ; elle couvre la totalité des dépenses d'investissement du programme, des crédits de paiement CP et détermine le montant des inscriptions budgétaires pour l'exercice concerné.

L'AP/CP du projet Cœur de Ville a été décidé en 2022. Lors de l'attribution du marché des travaux de la phase 3, une économie a été générée. Il y a eu une surestimation du budget travaux de la part de l'assistant à maître d'ouvrage au vu du contexte financier et économique incertain. Cette baisse a généré une modification de la répartition des CP 2023 et 2024.

Pour l'année 2023, il y a une baisse des CP de 1,4 million d'euros. Pour l'année 2024, il y a une hausse des CP de 764 000 €. Les opérations ne sont pas décalées. Seul le paiement des situations de novembre et décembre aura lieu en janvier 2024.

Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal de créer quatre nouvelles AP/CP pour les projets suivants :

- restructuration du centre technique municipal, dont vous avez le montant des AP et l'articulation sur les années 2023 et 2024. Cette opération est financée par le FCTVA, l'autofinancement et l'emprunt.
- La réhabilitation du complexe sportif Jean Zay, de nouveau la totalité des AP, l'articulation 2023-2024. Cette opération est également financée par le FCTVA, l'autofinancement et l'emprunt.
- La rénovation énergétique du groupe scolaire Tessan. De nouveau, le montant de l'AP à 1 500 000, l'articulation projetée des années à venir. Cette opération est financée par le FCTVA, l'autofinancement et l'emprunt.
- La rénovation énergétique du gymnase Pierre de Coubertin pour un montant AP de 1 000 000 €, avec de nouveau, la projection sur les années à

venir. Cette opération est financée par le FCTVA, le fonds de concours de la CAMVS, dont 300 000 € seront inscrits au budget primitif 2023, l'autofinancement et l'emprunt.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de décider :

- de réviser l'AP/CP Cœur de Ville phase 3
- de créer les quatre nouvelles AP/CP pour l'année 2023 : la restructuration du centre technique municipal, la réhabilitation du complexe sportif Jean Zay, la rénovation énergétique du groupe scolaire Tessan et celle du gymnase Pierre de Coubertin,
- d'inscrire les crédits de paiements au titre de l'année 2023 pour l'ensemble des opérations, soit 3 130 000 € au budget primitif 2023 de l'année.

M. BATAIL : Merci, Alain. Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes d'intervention ? Oui, M. BENOIST.

M. BENOIST : Oui, sur cette délibération, nous allons nous abstenir parce que dedans il y a le Cœur de Ville phase 3.

Par contre, pour les quatre nouvelles autorisations de programmes et crédits de paiement, ça nous convient complètement.

M. BATAIL : On va noter au PV les observations, mais je ne peux pas saucissonner la délibération.

Y a-t-il d'autres questions, interventions ? Non ! On va le mettre aux voix. Vote contre ? Abstentions ? Ne prend pas part au vote.

Je vous remercie.

APRÈS EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE DE VOTER A L'UNANIMITÉ :

- Révision de l'Autorisation de Programme (AP) et des crédits de paiement (CP) - projet Cœur de Ville Phase 3 et création de 4 nouvelles AP/CP

M. BATAIL : Le point suivant, c'est toujours Alain SAUSSAC.

13.2023-041 - Constitution d'une provision pour créances douteuses Budget de la ville Exercice 2023

M. Alain SAUSSAC, Adjoint au Maire : Le principe de cette provision est de constater une dépréciation, un risque ou l'étalement d'une charge. La constitution

de provisions comptables est une dépense obligatoire. La méthode utilisée détermine le montant pour un pourcentage de non-recouvrement en fonction de l'ancienneté de la créance. Des taux forfaitaires de dépréciation sont appliqués, vous avez le détail annexé.

L'état global des restes à recouvrer au 31/12/2022, transmis par le trésorier, s'établit à un montant de 566 026,68 €. Vous avez le détail dans le tableau.

Le montant des provisions est de 432 579,82 €. En 2021 et en 2022, il a été mandaté la somme totale de 198 000 €. Ainsi, il convient de constituer une provision à hauteur de 234 569,82 €.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 23 septembre 2021, un étalement de quatre ans a été adopté, en accord avec la Direction des finances publiques. Le plan de constitution de la provision sur les créances douteuses est révisé.

Dans ce cadre, l'inscription au budget primitif 2023 sera donc de 106 000 €. Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de décider de constituer une provision au vu des risques financiers encourus. Les crédits seront inscrits au compte 6817-Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulant au budget de la ville pour un montant de 106 000 €, selon l'étalement prévu de la charge sur quatre ans :

- d'appliquer la méthode de pourcentage selon l'ancienneté de la créance, déjà évoqué
- de fixer le montant selon les éléments transmis par le trésorier, soit 234 569,82 € au 31/12/2022
- de réviser le plan de constitution de la provision sur les créances douteuses délibérées le 23 septembre 2021
- d'inscrire, le cas échéant, une reprise de provisions au vu du montant des admissions en non-valeur, constatée par délibération
- d'actualiser annuellement le calcul et d'inscrire au budget cette provision pour les prochains exercices.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur ces positions.

M. BATTAIL : Est-ce qu'il y a des questions ou des interventions concernant ces provisions puisque c'est comme ça qu'on les appelle ? Je n'en vois pas. On met aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote.

Je vous remercie. C'est adopté.

APRÈS EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITÉ DE :

- adopter la constitution d'une provision pour créances douteuses.

M. BATTAIL : Le point suivant.

14.2023-042 - Taux de fiscalité 2023

M. Alain SAUSSAC, Adjoint au Maire : La fiscalité directe de la ville est composée de :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- la taxe d'habitation sur les résidences secondaires peu représentatives sur la Commune ;
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Les trois taux peuvent être modifiés sur l'année 2023. Pour rappel, les taux appliqués actuellement sont :

- TFPB : 47,28 % ;
- THRS : 18,26 % ;
- TFPNB : 91,01 %.

Il est proposé de ne pas augmenter les taux, ce qui a été toujours indiqué dans notre programme. Le montant des contributions directes est estimé à 14 529 080 €, sans compter l'application de coefficient correcteur, en tant que ville sous-compensée. Il est proposé au membre du Conseil Municipal de décider de maintenir les taux pour l'année 2023 de la façon suivante :

- 47,28 % : Taxes Foncières Propriétés Bâties ;
- 91,01 % : Taxes Foncières sur les Propriétés Non Bâties ;
- 18,26 % : Taxes d'Habitation pour les Résidences Secondaires.

M. BATTAIL : Merci, Alain. Je rebondis sur ce qui a déjà été dit, mais ça va mieux en le disant plusieurs fois. Je remercie les services d'avoir tout fait pour que nous puissions respecter cet engagement. Je dis et je redis également, pour éviter tout malentendu, que la feuille d'impôts fonciers augmentera puisque les bases ont été revalorisées à hauteur de 6 % en moyenne pour nous. Donc, il y aura une

augmentation de la feuille d'impôts mais nous, sur le pouvoir de décisions que nous avons, nous ne procédons à aucune augmentation en ces temps difficiles.

Y a-t-il des questions ou interventions ? Non ?

On va le mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?
M. LAOUITI ? Ne prend pas part au vote.

Je vous remercie.

APRÈS EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE DE DECIDER :

- De l'adoption des taux de la fiscalité 2023.

M. BATTAIL : On va passer au point suivant. Dominique THERAULAZ a la parole. Je te remercie de ta présence, d'avoir fait l'effort d'être avec nous ce soir pour ce sujet qui te tient à cœur.

15. 2023-... – Les subventions aux associations pour l'exercice 2023.

M. Dominique THERAULAZ, Adjoint au Maire : Merci, M. le Maire. Oui effectivement, c'est un peu difficile, je devrais encore être en convalescence, mais je tenais néanmoins à participer au moins au Conseil Municipal.

La Ville compte une centaine d'associations. Elles participent au quotidien à l'apprentissage de la citoyenneté, au lien social et au bien-vivre. La Ville de Dammarie apporte chaque année son soutien indispensable aux acteurs du territoire. Il peut s'exprimer par le biais d'une mise à disposition d'équipements, de matériels et de subventions. Un dossier a été envoyé aux associations en novembre 2022 afin qu'elles s'expriment sur leur besoin de subventions. Le montant demandé, ainsi que certains éléments, comme le budget provisionnel relatif à la demande de subventions de fonctionnement, le dernier rapport d'activité des associations, le dernier PV d'assemblée générale, devaient parvenir aux services au 15 janvier 2023.

On a eu une petite tolérance pour la date parce que les associations ont souvent du mal à apporter des éléments.

Dans le cadre de ce soutien de la Ville, dans ce dossier de subventions, il a été clairement rappelé certaines valeurs et principes qui font le pacte républicain : la non-discrimination, la laïcité, l'égalité homme-femme. Ce n'est pas toujours possible, dans les sports de glace par exemple, on voit qu'il y a effectivement

beaucoup plus de patineuses que de patineurs, mais par contre, dans le football, c'est l'inverse. Les demandes de subvention devaient répondre à plusieurs critères :

- avoir signé la charte de la Vie associative locale ;
- avoir un an d'existence ;
- être une association dammarienne ou qui intervient par ses actions en faveur des Dammariens ;
- avoir fourni son dossier complet
- participer à la vie locale. Effectivement, il est demandé aux associations de s'inscrire dans les actions qui sont menées par la Ville, par le service des sports, le service culturel ou les autres. 51 dossiers ont été réceptionnés et ont été instruits pour l'année 2023, sans compter les dossiers instruits par le CCAS et dont le montant des subventions est inscrit au budget du CCAS. 34 associations sportives sur 47 ; 4 associations environnementales et développement durable, 10 associations culturelles ; 2 associations patriotiques.

Par ailleurs, une convention doit être signée entre la Ville et les associations qui reçoivent une subvention égale ou supérieure à 23 000 €. Elles sont au nombre de trois : l'Académie de musique, le Football club de Dammarie et le Club des Sports de Glace.

Pour la convention d'objectifs avec la Ligue de l'enseignement, signée le 23 septembre 2022 sur trois ans pour la mise en œuvre de la politique jeunesse définie par la Ville, un avenant doit être pris pour fixer le montant qui sera versé par la Ville pour l'année 2023. Au regard de l'augmentation de la fréquentation des jeunes, du renforcement de leur accompagnement, en lien notamment avec les établissements scolaires du secondaire, de la diversification des activités proposées, la subvention de la Ligue de l'enseignement va être réévaluée et atteindra un montant de 312 000 €, comprenant la masse salariale.

Le montant global de ces attributions de subventions représente 686 450 €. Ce montant a été inscrit au budget primitif 2023.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de décider :

- d'attribuer aux associations la subvention au titre de l'année 2023, soit un montant de 686 450 €,
- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant de la convention d'objectifs avec la Ligue de l'enseignement pour la mise en œuvre de la politique jeunesse,

- d'autoriser M. le Maire à signer les conventions financières avec l'Académie de musique de Dammarie, du Football club et des Sports de Glace, ainsi que tous les documents s'y afférent.

Je voudrais simplement préciser qu'on est resté sur les mêmes conventions avec le Club de Sports de Glace et le FC et qu'on va resigner une nouvelle convention d'objectifs avec des critères quantifiables, puisque tous les objectifs qui seront respectés seront honorés par un paiement. On est à peu près sur les mêmes bases, puisque l'enveloppe n'a pratiquement pas été bougée. On est restés à peu près sur les mêmes bases pour aider les associations. Vous avez les montants derrière.

M. BATAIL : Merci, Dominique. J'en profite pour saluer le travail qui a été fait. On l'appelle toujours l'espace jeune, mais sous pilotage de la Ligue avec laquelle nous entretenons des rapports étroits. Ça fera l'objet d'une convention particulière puisqu'ils sont aussi attributaires de fonds sur un montant important. Je tiens à dire que nous mettons en œuvre les prescriptions de la Chambre régionale des comptes pour l'établissement des conventions à venir. Après une discussion avec eux, on a convenu que cette année, il pouvait y avoir un effort de fait et c'est ce qui conduit à la présentation de ces chiffres. Une nouvelle fois, je remercie tous les acteurs associatifs. Nous sommes là, évidemment, pour essayer de les soutenir. Est-ce qu'il y a des questions ou des interventions concernant ce sujet ?
M. LAOUITI.

M. LAOUITI : Je voudrais savoir s'il était possible, comme chaque année, je le demande, d'avoir dans ce tableau le montant des subventions en nature. Je m'explique : la mise à disposition pour certaines associations de locaux, totalement dédiés à leur association.

M. BATAIL : C'est un travail qui est en cours. Vous conviendrez avec moi qu'il est difficile à mener. Comment quantifier, par exemple, l'espace qui est consacré au football, il faut le quantifier comment ? Il y a une valeur locative ?

M. LAOUITI : Je crois qu'on avait fait une délibération concernant la location des terrains. Si vous prenez l'exemple du football, mais on peut prendre aussi l'exemple du CMD, le football a un foyer. On paie des factures d'eau, d'électricité. On pourrait très simplement, au moins pour certaines associations, cibler le montant des charges que la collectivité paie pour ces associations-là. Je ne parle pas des gymnases qui sont prêtés à différentes associations, aux écoles et tout. Mais quand c'est dédié qu'à une seule association, il y a des bâtiments municipaux qui ne sont dédiés qu'à une seule association, on peut.

M. BATAIL : Lorsqu'il y a des questions qui touchent aux subventions, on est capable de faire ce calcul-là de manière détaillée et ponctuelle pour chaque association. De manière générale, la plupart des associations ont conscience de ce

qui est mis à disposition et ils ont une attitude plutôt respectueuse. Sur la valorisation des locaux mis à disposition, c'est un peu compliqué parce que ce ne sont pas des locaux qu'on loue très souvent par ailleurs. Il y a des espaces spécifiques à certaines activités. J'évoquais le football, mais ce n'était qu'un exemple parmi d'autres. Ça me paraît difficile de pousser l'exercice jusqu'à ce qu'il devienne parfaitement pertinent. Il y a des avantages en nature, etc.. et il faut se demander quelle est l'utilité ou l'usage que l'on va faire de tout ça.

M. LAOUITI : Je pense qu'on en a intérêt. Déjà, le premier, lorsque vous présentez votre budget, vous dites qu'il y a une augmentation. Donc, sur cet exemple-là, des tarifs d'énergie. Lorsqu'on voit qu'il y a des augmentations de tarifs d'énergie, on pourrait dire aussi qu'indirectement, les subventions aux associations vont aussi augmenter. Voilà, c'est un peu avoir cet intérêt.

M. BATTAIL : Pardonnez-moi mais ça tombe sous le sens. Les associations en ont parfaitement conscience.

M. LAOUITI : Mais ça serait bien que le Conseil Municipal ait des choses aussi concrètes. Que ça tombe sous le sens, j'entends bien sinon, je n'aurais pas posé la question mais qu'on donne à disposition et à certaines associations, je suis désolé de le dire, elles ont des locaux spécifiques.

M. BATTAIL : Comme il y a des installations sportives spécifiques !

M. LAOUITI : Exactement. Par exemple, j'ai vu dans le compte administratif, on a acheté, je ne vais pas reprendre l'exemple des locaux, on a acheté un ring de boxe, ça sert à quelques associations. C'est une subvention, je ne vais pas dire déguisée, je ne vais pas utiliser ce mot-là mais on participe. Déjà, le ring de boxe n'influe pas sur la politique sportive de la natation. Donc tout ça, on pourrait avoir dans un tableau quelle association a bénéficié d'avantages en nature. Ça se fait dans plein de collectivités. Je l'ai demandé plusieurs fois, je demande s'il est possible de le faire. Vous me dites que vous y travaillez. Après, c'est clair qu'on ne va pas arriver dans le détail, mais au moins sur ce qu'on pourrait avoir, j'aimerais qu'on puisse l'avoir aussi dans un tableau, au moins une fois par an. C'est ma demande.

M. BATTAIL : C'est votre demande. On va demander aux services à qui on demande déjà beaucoup, j'en profite pour les saluer de nouveau, si c'est compatible avec leur charge de travail, parce qu'une nouvelle fois, je veux bien faire des choses mais je veux que ça serve à quelque chose. Donc, quand il y a une discussion qui est menée sur un sujet en particulier, bien évidemment, à ce moment-là, on argumente avec les uns et les autres.

M. LAOUITI : Je vais argumenter de manière très claire. Si le montant des subventions en nature est au-delà de 23 000 €, il faudrait faire des conventions avec certaines associations. S'il dépasse un certain montant, il faudrait peut-être

avoir aussi un contrôle de gestion de la part d'un cabinet extérieur. Donc oui, ça peut avoir des incidences.

M. BATAIL : Une nouvelle fois, si vous n'incluez pas la charge qui est liée à l'aspect locatif desdits équipements, vous allez demander quoi au cabinet d'audit ? Vous allez lui dire : « Évaluez si c'est équitable entre tel truc et tel truc ». Il va vous dire : « Il manque la base. Il manque ce qui est le coût du bâtiment ».

M. LAOUITI : C'est à vous de le faire ça, à vos services de le faire, le coût du bâtiment. Quand je vois qu'on a construit ce qu'on appelle la Sablière, un bâtiment qui à l'origine était simplement pour l'association de voile pour plus de 600 000 €. Aujourd'hui, il est utilisé pour d'autres choses. D'ailleurs, il est utilisé pour des choses un petit peu bizarres quelquefois, je vais dire ça comme ça.

M. BATAIL : Autre chose ?

M. LAOUITI : Pourquoi vous souriez ?

M. BATAIL : Je ne sais pas, je suis désolé. Comme s'il y avait quelque chose de...

M. LAOUITI : Quand on refuse par exemple à des associations l'accès à certains bâtiments parce qu'on ne peut pas les utiliser pour tel ou tel projet et qu'on voit qu'il y a des réunions des jeunes Républicains dans des bâtiments de la municipalité, je trouve ça assez bizarre. Quand on refuse que des organisations politiques puissent organiser des réunions dans la ville sous prétexte que les locaux de la collectivité ne peuvent pas servir à des instances politiques et qu'on voit que M. THERAULAZ invite ses copains des Républicains pour faire la galette des LR, je trouve ça assez bizarre, oui. Je suis désolé de le dire.

M. BATAIL : Alors, il faut revoir vos informations.

M. LAOUITI : C'est sur Facebook, il prend des photos, je suis désolé. Il le dit lui-même.

M. BATAIL : Arrêtez un peu sur ce registre-là parce que franchement, ce n'est pas à votre honneur.

Sur ce sujet en particulier, Dominique THERAULAZ ne s'occupe plus de l'Association locale des Républicains. Je n'ai aucun problème sur ce sujet. Lorsqu'un parti politique me demande une salle, j'essaie d'y accéder. C'est d'ailleurs ce qu'on fait, quand il y a des campagnes. Il y en a certains qui font la demande, d'autres qui ne la font pas, je laisse les uns et les autres s'organiser comme ils le souhaitent. Mais les salles sont disponibles, pourvu que leurs plannings le permettent. Alors, certains se plaisent peut-être plus à certains endroits que d'autres. Je n'ai pas de jugements là-dessus et puis, franchement, passez-moi l'expression, mais vous êtes à côté de la plaque.

On peut peut-être passer à quelque chose de plus intéressant concernant les associations. J'ai vu que vous étiez extrêmement constructif sur le sujet. Je maintiens que le coût d'usage du bâtiment, à savoir sa valeur locative, etc., tant qu'on ne sera pas rentré là-dedans, votre remarque ne présente pas d'intérêts.

M. LAOUITI : Non, vous avez les moyens, concrètement.

M. BATTAIL : Je le ferai si on a le temps M. LAOUITI, on a beaucoup de choses à faire. Voilà.

M. LAOUITI : Oui.

M. BATTAIL : Surtout les services, beaucoup plus que moi puisque, selon vous, je suis absent très souvent, de toutes mes obligations.

M. LAOUITI : À l'Agglo, c'est factuel. En tout cas, ça l'était.

M. BATTAIL : Oui. Bien sûr, M. LAOUITI et grâce à vous, je suis rentré dans le rang. Si vous saviez ce que ça me fait plaisir, vraiment, de vous faire plaisir au moins une fois dans ma vie, franchement, vous m'en voyez ravi.

M. LAOUITI : Merci de le reconnaître.

M. BATTAIL : Est-ce qu'on peut passer au vote ou est-ce qu'il y a d'autres expressions ? M. SEGERER.

M. SEGERER : La question concerne l'AMD. La dimension de l'école a changé. La partie professionnelle s'en va. La subvention a doublé et il y a une nouvelle convention qui est signée. Je me posais des questions sur l'occupation des locaux, sur le devenir de l'école.

M. BATTAIL : Dominique ?

M. MARC : D'abord, le CMDL n'est pas parti. Il va partir en septembre. Deuxièmement, la subvention n'a pas doublé parce que la subvention d'avant avait été diminuée comme on avait un peu d'argent dans la caisse. On nous l'avait demandé, pour en revenir à ce que disait M. LAOUITI tout à l'heure, on a un commissaire aux comptes. Donc, on nous a demandé de toucher un peu à notre réserve. Ça n'a pas doublé ; le fonctionnement reste le même.

Pour en revenir à ce que disait M. LAOUITI par rapport aux locaux, c'est bien parce qu'il m'a rajeuni de neuf ans. En 2014, au premier Conseil Municipal auquel j'ai assisté, il y avait déjà un problème sur le CMDL. Je me suis dit : « Tiens, on revient en arrière. ».

M. LAOUITI : Alors, il n'y a aucun problème. Je vais juste donner un exemple parce qu'on a parlé de foot. Aucun problème sur le CMDL. D'ailleurs, tu remarqueras que je n'ai fait aucune réflexion sur le montant de la subvention.

M. BATAIL : M. LAOUITI, si on pouvait respecter un principe, c'est-à-dire écouter les gens et puis, attendre qu'ils aient terminé pour éventuellement, réintervenir.

M. MARC : Pour ce qui est du CMDL, je reprends mes idées parce que je ne sais plus où j'en étais. Ce bâtiment regroupe le CMDL, c'est-à-dire le Centre de Musique Didier Lockwood professionnel et l'AMD. On a décidé de séparer les deux associations deux ou trois ans après l'élection de 2016, je ne me souviens plus très bien exactement. Entre parenthèses, le local regroupait deux associations, avec l'école de musique et le CMDL qui fait quand même neuf mardis jazzy par an, plus sept spectacles gratuits sur la ville, les stages d'avril, le concert international à Nino Ferrer, qu'il y a eu il y a 15 jours. A chaque fois, il y a du monde. Donc, le CMDL rendait quelque chose mais de toute façon, le CMDL va partir, c'est comme ça, Didier Lockwood est mort. Voilà.

M. le Maire m'a demandé de travailler sur l'utilisation des locaux. Il y a plusieurs projets. Encore ce matin, j'étais en rendez-vous avec Mme GAETANI pour discuter des salles. Ça va être un local musical pour rester dans l'esprit de la musique, avec la possibilité, par exemple, de faire venir des chorales qui répètent dans des préaux. Avec Mme SALLE, on a vu ça. Le CMDL doit déménager début septembre, donc ces associations vont reprendre les locaux vers le 20 septembre.

M. BATAIL : Voilà, ça sera toujours dédié à la musique, à l'enseignement musical. Le CMDL, lui, a souhaité voguer vers d'autres destinations. Il part sur Grand Paris Sud à Courcouronnes, ça tient à l'enseignement musical supérieur qui est pratiqué à la faculté d'Évry. Donc évidemment, il y a une synergie de fonctionnement à ce niveau-là. Il va rester tout ce qui est d'initiative locale et qui procède de la musique. On propose, c'est le travail que mène Dominique, de regrouper l'ensemble des associations musicales ou de ceux qui interviennent dans le domaine de la musique à cet endroit puisque, bien évidemment, les locaux sont adaptés, ce qui est quand même le principal.

Je ne sais pas si nous avons répondu à votre question. Y a-t-il d'autres questions, des interventions ? M. LAOUITI.

M. LAOUITI : Je voulais simplement dire à M. Dominique MARC que je ne remettais pas en cause l'utilisation du bâtiment par l'exclusivité du CMDL et de l'AMD. La seule critique que j'aurais pu émettre sur l'AMD, c'est une critique que j'ai toujours eue et il m'a apporté des explications, c'est que la classe orchestre ne puisse pas se développer dans d'autres écoles et en particulier, dans les écoles

qui ne sont pas QPV. J'en avais discuté à l'époque où je faisais partie de la majorité avec M. MARC et Mme CHARRETIER. Il m'avait donné cette explication que j'avais acceptée mais j'avais dit que la Collectivité pouvait aussi financer une sorte de classe orchestre bis dans ces écoles-là pour avoir un peu plus d'égalité entre territoires mais c'est la seule critique que j'avais à faire là-dessus.

Donc, il ne faut pas qu'il prenne personnellement ma réflexion sur les locaux municipaux. Voilà. Je voulais rétablir ça.

M. BATTAIL : Je n'ai pas d'inquiétude là-dessus.

M. MARC : Il n'y a pas d'inquiétude.

M. MARC : Mais la classe orchestre, habituellement on se tutoie, ce n'est pas nous qui décidons. Mme CHARRETIER peut répondre à ma place. On a voulu changer plusieurs fois de classes. L'Éducation nationale, l'Inspection ne voulait pas et ils ont décidé il y a deux ans que ce n'était plus à Wallon mais nous, on avait déjà demandé bien avant de changer de classe, d'école et c'était non.

M. BATTAIL : Il y a d'autres intervenants que nous. L'AMD L n'est pas responsable de tout dans le domaine musical, même si c'est notre association pilote en la matière.

Autres questions ou demandes d'intervention ? Non ?

On va donc mettre aux voix la délibération qui nous avait été présentée, ne perdons pas le fil, par M. THERAULAZ. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions. Cinq. Abstentions ? Ne prend pas part au vote. Oui ?

M. MARC : Moi, je ne prends pas part au vote.

M. BATTAIL : Oui, il y a des personnes qui ne prennent pas part au vote, pardon. Si vous pouvez les identifier.

Voilà, il y en a trois. Je vous remercie de me l'avoir fait remarquer, c'était pourtant marqué.

APRÈS EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE À L'UNANIMITÉ :

- De l'adoption des subventions aux associations pour l'exercice 2023.

16.2023-044 - Versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € au lycée Joliot Curie dans le cadre du jumelage

M. Sébastien MASSON, Conseiller Municipal : Il s'agit d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € qui va être versée au Lycée Frederic Joliot-Curie, dans le cadre du jumelage avec la ville italienne de Montebelluna. Avec la fin du covid, les élèves du Lycée Joliot-Curie ainsi que les élèves italiens du lycée Angela Veronese de Montebelluna, peuvent à nouveau se recevoir mutuellement pour des échanges culturels et linguistiques. Aujourd'hui, c'est au tour des élèves du lycée de se déplacer à Montebelluna du 15 au 21 avril 2023.

Pour soutenir les échanges entre ces jeunes, la ville souhaite accorder une subvention de 1 000 € à l'établissement scolaire Joliot-Curie. Il nous est donc proposé, d'une part, d'attribuer à l'établissement scolaire en question la subvention exceptionnelle et de dire que les crédits sont inscrits au budget de la Ville au titre de l'année 2023.

M. BATAIL : Merci, Sébastien. Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

On va le mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote. Merci de cette unanimité.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :

- l'adoption d'une subvention exceptionnelle pour le lycée Joliot Curie dans le cadre du jumelage.

M. BATAIL : Pour le point suivant, je cède la parole à Sylvain JONNET. Il s'agit du lancement de contrat de concession de services, etc. grosso modo, la publicité.

17.2023-045 - Lancement de la procédure en vue de l'attribution du contrat de concession de services ayant pour objet la mise à disposition, l'installation, la pose, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité à titre accessoire

M. Sylvain JONNET, Conseiller Municipal délégué : Merci, M. le Maire. Vous avez tout résumé en trois mots. Comme ça, on va faire vite.

Lors du dernier Conseil Municipal, on avait délibéré sur les membres qui seront convoqués pour le dépouillement de ce contrat de concession. Aujourd'hui, nous

délibérons pour lancer la procédure en vue de l'attribution du contrat de concession de services ayant pour objet, effectivement, la publicité mais pas seulement, aussi la mise à disposition, l'installation, la pose, l'entretien, la maintenance, l'exploitation du mobilier urbain sur la Ville de Dammarie-lès-Lys.

On a monté un cahier des charges. On a travaillé sur le nombre d'équipements à installer sur la Ville. On a une petite baisse puisqu'on passe de 108 équipements à 105. Nous avons précisé dans le cahier des charges que nous voulions du matériel de qualité, pour les abris voyageurs qui le permettent, équipés de panneaux photovoltaïques ; que ce contrat serait prévu pour une durée de 15 ans. Ça peut paraître long, néanmoins, à part l'attractivité de la ville de Cannes, la seule qui a des contrats de huit ans, à Dammarie, c'est 15 ans. On est désolé, on n'a pas la même population et les mêmes visiteurs.

C'est un contrat qui sera à l'équilibre. C'est l'objectif de cette procédure. C'est à peu près, on l'a vu au budget, 100 000 € par an. Ce n'est pas négociable.

Nous avons travaillé sur une réduction de l'affichage administratif puisque nous allons passer, je crois de onze à quatre qui seront situés, puisque la question a été posé en Commission, près de l'école de Vosves, à Soubiran, au centre administratif et à l'Hôtel de Ville.

En Commission, la question concernant le plan a été posée, mais on ne peut pas diffuser de plan pour l'instant puisque dans le cahier des charges, nous demandons aux soumissionnaires de se prononcer sur un certain nombre d'emplacements. Donc, c'est à eux de proposer les emplacements les plus propices.

Pour éviter d'avoir tout le temps le même soumissionnaire, nous avons demandé qu'il y ait un taux de renouvellement des matériels, ce qui permet de mettre les différents soumissionnaires qui répondent à ce cahier des charges sur un pied d'égalité. Voilà à peu près tous les éléments de ce cahier des charges.

Donc la délibération a pour objectif d'approuver le principe de mise à disposition d'installations, de la pose, de l'entretien et de la maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains d'informations à caractère général ou local, supportant de la publicité à titre accessoire dans le cadre d'une concession de service, d'approuver le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le concessionnaire telles qu'elles sont définies dans le rapport sur le choix du mode de gestion, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement à l'exécutif d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions du code de la commande publique. Merci, M. le Maire.

M. BATAIL : Merci, Sylvain.

Est-ce qu'il y a des questions ou des interventions ? M. SEGERER.

M. SEGERER : Juste une précision. Une chose que l'on a dite en Commission également, c'est que le nombre de grands panneaux d'affichage publicitaire ne change pas. Ce sont des sujets qu'on a déjà abordés en Commission par le passé. Ces panneaux représentent une pollution visuelle. En effet, c'est sans doute ce qui permet d'atteindre l'équilibre financier. Mon point de vue en l'occurrence est que parfois, il vaut mieux renoncer à l'équilibre financier et engager la Ville sur une dépense modeste pour s'épargner cette pollution visuelle.

M. JONNET : Et lumineuse aussi puisqu'actuellement, ils sont éclairés et dans le prochain marché, ils ne le seront pas.

M. BATTAIL : J'ajouterais, ce n'est pas exactement le sujet, qu'il y a aussi un travail difficile à mener vis-à-vis d'autres afficheurs, car on s'adresse à des personnes privées qui ont consenti l'exploitation d'un panneau. On leur rappelle les règles mais quand il y a un contrat, c'est compliqué pour les personnes d'accepter le principe d'en rembourser une partie.

Il y a des endroits où on obtient gain de cause. Les process changent, mais c'est parfois compliqué à faire admettre. En tout cas, on poursuit également parallèlement cette démarche-là.

M. BATTAIL : Y a-t-il d'autres questions ? **M. LAOUITI.**

M. LAOUITI : Juste une petite réflexion. Je regrette la disparition des colonnes Morris dans la collectivité. J'ai dit « des » colonnes Morris parce qu'il n'y en avait pas qu'une, il y en avait au moins deux, contrairement à ce qui est marqué dans le tableau.

M. BATTAIL : Très bien. Déplorons tous ensemble la disparition des colonnes.

M. LAOUITI : Je déplore que vos services ne connaissent même pas leur ville parce que bien évidemment, il y en avait deux et pas une. Voilà, mais bon, c'est à l'image de leur Maire.

M. BATTAIL : **M. LAOUITI,** je vous suggère de retirer ce que vous venez de dire. Si vous ne le retirez pas, petit à petit, il se constitue, comme on dit parfois, un dossier sur le comportement des uns et des autres. En tous cas, il n'est pas de mon souhait de me laisser marcher sur les pieds, en particulier par quelqu'un qui ne respecte pas quelques principes de base, comme par exemple, ne pas manger sur la table du Conseil Municipal. Alors, il est vrai que peut-être, ça devrait être précisé dans le règlement intérieur, mais on va s'occuper de le faire modifier pour que vous ne soyez pas surpris.

M. LAOUITI : D'une part, ce n'est pas précisé et je vous annonce et j'ai des photos parce que j'avais anticipé cette réflexion, que des membres de votre équipe ont déjà

mangé autour de cette table des gâteaux, des petits biscuits et se sont même fait passé des fruits. Donc, avant de me donner des leçons, regardez un petit peu dans votre équipe.

M. BATAIL : Je me garderais bien de vous donner des leçons de bonne manière parce que je pense que de toute façon, je ne serai pas écouté.

Venons-en au vote de la délibération. Y a-t-il des expressions contre ? Abstentions ? Je vous remercie. Ne prend pas part au vote, il n'y en a pas.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :

- Le lancement de la procédure en vue de l'attribution du contrat de concession de services ayant pour objet la mise à disposition, l'installation, la pose, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité à titre accessoire

M. BATAIL : Le point suivant concerne le Fonds Vert que nous avons évoqué précédemment. Ali, tu as la parole.

18.2023-046 - Demande de subvention au titre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds Verts) pour la rénovation énergétique de l'équipement sportif Pierre de Coubertin

M. Ali KAMECHE, Adjoint au Maire : C'est une demande de subvention au titre du Fonds Vert d'accélération de la transition écologique dans les territoires pour la rénovation énergétique de l'équipement sportif Pierre de Coubertin. Ce fonds qui avait été annoncé fin août 2022 en vue d'accélérer la transition écologique dans les territoires vise à soutenir les projets des collectivités tant en termes de performances environnementales, d'isolation que de réductions des dépenses, notamment liées à l'éclairage public.

Dans ce cadre, la Ville envisage de procéder aux travaux de rénovation énergétique du gymnase Pierre de Coubertin. C'est un établissement de 1 300 m² qui date en effet de 1964 et qui présente un certain nombre de particularités d'exploitation, notamment en termes de régulation thermique qui rend ce bâtiment très énergivore. Différentes études ont mis en évidence des coûts de fonctionnement en constante évolution. On sollicite donc le Fonds Vert et on demande la participation maximale de ce fonds.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de décider :

- d’approuver la demande de subventions maximales dans le cadre du dispositif du Fonds Vert,
- d’inscrire au budget de la Collectivité le concours financier qui restera à sa charge,
- d’autoriser M. le Maire ou son représentant dûment désigné à déposer le dossier de demande de subventions et à signer tous les documents s’y rapportant et d’attester de ne pas commencer les travaux avant d’avoir reçu la notification de ladite subvention sollicitée, de réaliser les travaux dans les délais réglementaires à compter de la date d’attribution de la subvention.

Juste avant de procéder au vote ou d’écouter les éventuelles questions, d’après les dernières informations et les échanges qu’on a pu avoir au SDESM, ce qui se précise quand même, c’est un renouvellement du Fonds Vert, sauf élément très, très récent qui serait beaucoup plus recentré et beaucoup plus ciblé sur l’isolation des bâtiments et la réduction de l’éclairage public. Voilà les dernières informations qui viennent des services de la Première ministre.

Voilà pour répondre à la question de M. BENOIST de tout à l’heure.

M. BATTAIL : Merci, Ali. Moi, je voulais juste ajouter que ça illustre un petit peu la difficulté parfois de s’inscrire dans certains dispositifs parce que le Fonds Vert, il n’y a pas si longtemps que ça, personne ne savait qu’il allait exister et donc, évidemment, il faut avoir des projets qui permettent ensuite de s’inscrire dans ce qui est porté par le dispositif. Donc, on verra bien si ce projet-là est retenu. En tous cas, c’est ce que l’on souhaite.

Y a-t-il des questions ou des demandes d’interventions ? Non.

On va le mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

APRÈS EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L’UNANIMITE DE :

- d’adopter la demande de subvention au titre du fonds d’accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds Verts) pour la rénovation énergétique de l’équipement sportif Pierre de Coubertin.

19.2023-047 - Avenant n°4 au contrat de délégation de service public de production et distribution de chaleur principalement dans les quartiers de l'abbaye et de la plaine du lys

M. Ali KAMECHE, Adjoint au Maire : Juste pour répondre à mon voisin qui me taquine. Je n'ai pas reçu de coup de fil de la Première ministre, c'est le SDESM. Voilà, c'est juste pour détendre un peu.

Avenant n°4 au contrat de délégation de service public de production et de distribution de chaleur, principalement dans les quartiers de l'Abbaye et de la Plaine du Lys. Je ne vais pas revenir sur la délégation de service public ni sur les précédents avenants. Aujourd'hui, dans le cadre du classement du réseau, la Ville souhaite inscrire des zones de développement prioritaires. Le périmètre délégué doit être adapté en conséquence. Nous procédons aujourd'hui, grâce à cet avenant et à cette délibération, à la préparation du classement du réseau qui interviendra lors d'un prochain Conseil Municipal.

Le périmètre délégué doit être adapté, la société GEODALYS a soumis à l'approbation de la Ville un programme de travaux d'extension du réseau. On souhaite développer le réseau de géothermie, notamment en centre-ville, notamment, en se préparant à raccorder la tour du Lys et permettre le raccordement d'Eiffage.

Donc, l'avenant n°4 a pour objet d'aborder les premiers principes du classement du réseau de chaleur, d'étendre le périmètre de la délégation de service public et d'établir les conditions techniques et financières de raccordement de plusieurs bâtiments sur le territoire de Dammarie-lès-Lys. Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal :

- de décider d'approuver les termes de l'avenant n°4 ci-annexé, élaborer et présenter par le délégataire GEODALYS dans le cadre de cette délégation de service public et
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°4 à la convention de délégation de service public concédé à GEODALYS.

Je vous épargnerais la lecture ou ne serait-ce même que la synthèse du dossier et les formules mathématiques, mais si vous avez des questions.

M. BATAIL : Merci Ali de suivre ce dossier qui est assez compliqué puisqu'il y a à la fois beaucoup de chiffres, que ce soit au niveau financier ou que ce soit au niveau des économies en matière d'énergie.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Non. On va donc le mettre aux voix. Pas de questions ni d'intervention. C'est que les explications ont été limpides

On met aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote.

Je vous remercie.

APRÈS EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITÉ :

- D'adopter l'avenant n°4 au contrat de délégation de service public.

M. BATAIL : Il me reste deux points à évoquer avec vous. C'est la date du Conseil Municipal du 9 juin qui nous est fixée par l'État pour établir la liste de ceux qui vont voter aux élections sénatoriales. Là, il n'y a pas de choix sur la date.

Vous dire également, on l'a évoqué à l'occasion du budget, qu'il y a déménagement d'un certain nombre de services car il faut essayer de mieux utiliser les bâtiments, de rationaliser leur occupation tout en rendant les locaux le plus agréable possible pour les agents. Tout ça, ce sont des missions que nous essayons d'assumer. Donc, le prochain Conseil Municipal ne se tiendra pas ici puisqu'il y aura des travaux dans le cadre du déménagement de différents services.

Vous aurez une convocation, bien sûr, en temps et en heure. On vous dira exactement où tout cela se tient, l'objectif qui est poursuivi, c'est d'essayer d'être le plus économe, vertueux en termes d'énergie et pour autant avoir des locaux qui soient agréables et rationnels.

Voilà ce que je souhaitais vous dire.

Je me suis rendu compte, et je m'en excuse, que nous sommes passés de sujets extrêmement sérieux à l'examen des miettes sur la table, je vous prie de m'excuser. Il y a un certain nombre de choses qui n'étaient pas prévues à l'ordre du jour mais après tout, ça fait partie de la vie de nos conseils municipaux. Bonne soirée.

La séance est levée à 22h07.

Le Maire-Conseiller Régional

Gilles BATAIL



Le Secrétaire de Séance

Sébastien MASSON

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Sébastien", is written over a horizontal line.